

États financiers **30 avril 2004**

Note : Les états financiers du Fonds monétaire international ont été traduits de l'anglais. Ils ont fait l'objet, dans leur version originale, d'un audit confié à des vérificateurs indépendants, dont le rapport et les conclusions sont présentés dans la version anglaise du *Rapport annuel*.

Département général
Bilan
aux 30 avril 2004 et 2003
(Milliers de DTS)

	2004	2003	2004	2003
Actifs				
Encours des crédits		65.977.977		
Monnaies utilisables	62.152.682	97.028.740	212.654	244.544
Autres monnaies	103.261.911	47.692.348	100.189	140.347
Monnaies, total (notes 3 et 4)	46.671.529	210.699.065	1.495.019	1.401.019
	<u>212.086.122</u>		<u>1.807.862</u>	
Avoirs en DTS	506.029	962.641		
Avoirs en or (note 5)	5.851.771	5.851.771		
Montants à recevoir (note 6)	517.002	576.570		
Autres actifs (notes 7 et 14)	751.655	714.092		
Placements au compte de versements spécial (note 8)	2.630.804	2.590.349		
Prêts de la facilité d'ajustement structurel (note 3)	85.908	136.816		
Actifs, total	<u>222.429.291</u>	<u>221.531.304</u>	<u>222.429.291</u>	<u>221.531.304</u>
Passifs et ressources				
Passifs				
Rémunération à verser				
Autres engagements				
Comptes spéciaux conditionnels (note 10)				
Passifs, total			<u>1.807.862</u>	<u>1.785.910</u>
Ressources des pays membres				
Quotes-parts, représentées par :				
les positions dans la tranche de réserve (notes 2 et 4)			62.856.110	68.008.951
les paiements au titre des souscriptions : utilisables			103.261.911	97.028.740
autres			46.675.979	47.693.609
Total des quotes-parts			<u>212.794.000</u>	<u>212.731.300</u>
Réserves du compte des ressources générales			5.110.717	4.286.929
Ressources du compte de versements spécial (accumulées)			2.716.712	2.727.165
Passifs et ressources, total			<u>222.429.291</u>	<u>221.531.304</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Directeur du Département financier
 (Signé)
 Edouard Brau

Le Directeur général
 (Signé)
 Rodrigo de Rato

Département général
Compte de résultats
pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003
(Milliers de DTS)

	2004	2003
Revenu opérationnel		
Intérêts et commissions (note 6)	2.231.678	2.295.250
Intérêts sur les avoirs en DTS	16.630	28.038
Revenu des placements du compte de versements spécial	40.938	61.431
Autres commissions et recettes (note 6)	90.676	131.629
	<u>2.379.922</u>	<u>2.516.348</u>
Dépenses opérationnelles		
Rémunération (note 9)	966.404	1.201.347
Dépenses administratives (note 13)	548.792	607.086
	<u>1.515.196</u>	<u>1.808.433</u>
Revenu net total	<u>864.726</u>	<u>707.915</u>
Revenu net du département général :		
Revenu net du compte des ressources générales	823.788	646.484
Revenu du compte de versements spécial	40.938	61.431
	<u>864.726</u>	<u>707.915</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département général
État des variations des ressources pour
les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003

(Milliers de DTS)

	Compte des ressources générales			Ressources accumulées au compte de versements spécial	
	Quotes-parts	Réserve spéciale	Réserve générale		Réserves totales
Solde au 30 avril 2002	212.415.900	2.391.224	1.249.221	3.640.445	2.878.993
Paiements de quote-part	315.400	-	-	-	-
Pertes/(revenu), net	-	(9.770)	656.254	646.484	61.431
Transferts au compte de fiducie de la FRPC	-	-	-	-	(149.259)
Transferts au fonds fiduciaire FRPC-PPTE	-	-	-	-	(64.000)
Solde au 30 avril 2003	<u>212.731.300</u>	<u>2.381.454</u>	<u>1.905.475</u>	<u>4.286.929</u>	<u>2.727.165</u>
Paiements de quote-part	62.700	-	-	-	-
Revenu net	-	33.981	789.807	823.788	40.938
Transferts du compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire	-	-	-	-	139
Transferts du compte de fiducie de la FRPC	-	-	-	-	6.170
Transferts au fonds fiduciaire FRPC-PPTE	-	-	-	-	(57.700)
Solde au 30 avril 2004	<u><u>212.794.000</u></u>	<u><u>2.415.435</u></u>	<u><u>2.695.282</u></u>	<u><u>5.110.717</u></u>	<u><u>2.716.712</u></u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département général
État des flux de trésorerie
pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003

(Milliers de DTS)

	2004	2003
Monnaies utilisables et DTS provenant des activités opérationnelles		
Revenu net	864.726	707.915
Ajustements visant à rapprocher le revenu net des ressources utilisables provenant d'activités opérationnelles		
Variations des montants à recevoir et des autres avoirs	22.005	(37.005)
Variations des rémunérations à verser et des autres engagements	(72.048)	(8.046)
Allocation au compte spécial conditionnel	94.000	94.000
Monnaies utilisables et DTS provenant des prêts aux pays membres		
Achats de monnaies et de DTS, y compris dans la tranche de réserve	(17.829.722)	(21.783.516)
Rachats de monnaies et de DTS	21.638.613	7.783.894
Remboursements de prêts au titre de la facilité d'ajustement structurel	50.908	204.876
Monnaies utilisables et DTS utilisés dans les activités opérationnelles, net	4.768.482	(13.037.882)
Monnaies utilisables et DTS provenant des activités de placement		
Placements nets du compte de versements spécial	(40.455)	(53.048)
Monnaies utilisables et DTS utilisés dans les activités de placement, net	(40.455)	(53.048)
Monnaies utilisables et DTS provenant des activités financières		
Souscriptions payées en DTS ou en monnaies utilisables	15.675	78.850
Changements dans la composition des monnaies utilisables	1.084.248	7.271.790
Transferts au compte de fiducie de la FRPC, au fonds fiduciaire FRPC-PPTE et à d'autres comptes	(51.391)	(213.259)
Monnaies utilisables et DTS provenant des activités financières, net	1.048.532	7.137.381
Diminution nette des avoirs en monnaies utilisables et en DTS	5.776.559	(5.953.549)
Monnaies utilisables et DTS, début de période	97.991.381	103.944.930
Monnaies utilisables et DTS, fin de période	103.767.940	97.991.381

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département général

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2004 et 2003

1. Objet et organisation

Le FMI est une organisation internationale qui compte 184 États membres. Il a été créé pour promouvoir la coopération monétaire internationale et la stabilité des changes, maintenir entre les États membres des régimes de change ordonnés, faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international et contribuer ainsi à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi, et mettre temporairement à la disposition de ses pays membres, moyennant des garanties adéquates, des concours financiers pour les aider à atténuer les répercussions de l'ajustement de leur balance des paiements. Le FMI effectue ses opérations et transactions par l'intermédiaire du département général et du département des droits de tirage spéciaux (département des DTS). Le département général comprend le compte des ressources générales (CRG), le compte de versements spécial (CVS) et le compte d'investissement, qui n'a pas été établi. En outre, le FMI administre des fonds fiduciaires et des comptes établis pour la prestation de services financiers ou techniques ou l'exécution d'opérations financières conformes à ses buts. Les ressources de ces fonds et comptes proviennent des pays membres ou du FMI lui-même, dans ce dernier cas sous la forme de transferts du CVS. Les états financiers du département des DTS et de ces fonds et comptes font l'objet d'une présentation distincte.

Compte des ressources générales

Le CRG, qui détient les ressources générales du FMI, retrace les opérations suivantes : encaissement des souscriptions de quote-part, utilisation des crédits du FMI et leur remboursement, recouvrement des commissions sur cette utilisation, rémunération des positions créditrices, emprunts, paiements d'intérêts et remboursement du principal au titre de ces emprunts.

Compte de versements spécial

Les avoirs et ressources du CVS et ceux des autres comptes du département général sont comptabilisés séparément. Les ressources du CVS se composent de transferts du fonds fiduciaire, compte de fiducie administré par le FMI en qualité de mandataire (en liquidation), et d'une partie du produit des ventes d'or du FMI effectuées dans le passé. Le produit du placement de cette part des profits est transféré, au fur et à mesure des besoins, du CVS au fonds fiduciaire FRPC—PTE conformément aux décisions du FMI. L'encours des prêts au titre de la facilité d'ajustement structurel (FAS) est lui aussi comptabilisé au CVS. La FAS a été établie en mars 1986 pour fournir une aide de balance des paiements à des conditions concessionnelles aux pays membres en développement à faible revenu qui remplissent les conditions requises.

L'excédent des avoirs du CVS sur ses besoins de financement, non compris le revenu des placements du produit des ventes d'or effectuées en application de la décision de 1999 sur les ventes d'or du FMI, est transféré à la réserve du compte de fiducie de la FRPC, que le FMI administre séparément en qualité de fiduciaire.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du FMI sont préparés conformément aux normes internationales de communication de l'information financière (IFRS). Certains principes comptables et méthodes de diffusion de l'information financière sont expliqués

plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes IFRS exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers sont préparés sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées.

Unité de compte

Les états financiers sont présentés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Aux 30 avril 2004 et 2003, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Dollar EU	0,5770
Euro	0,4260
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0000

Au 30 avril 2004, un DTS était égal à 1,45183 dollar EU (1,38391 dollar EU au 30 avril 2003).

Encours des crédits

Le FMI fournit à ses pays membres une aide de balance des paiements suivant des politiques bien établies en leur vendant des DTS ou des monnaies d'autres pays membres en échange de leur propre monnaie. Lorsqu'ils effectuent un achat, les pays membres sont tenus de racheter au FMI, dans un délai donné, ses avoirs en leur monnaie découlant de l'achat contre versement de DTS ou de monnaies d'autres pays membres spécifiées par celui-ci. Les crédits du FMI doivent être remboursés suivant un calendrier précis, dans un délai qui varie selon le type de facilité utilisé. Les pays membres ont le droit de racheter à tout moment les avoirs du FMI en leur monnaie sur lesquels sont prélevées des commissions, et sont censés effectuer leurs rachats dès lors que la situation de leur balance des paiements et de leurs réserves s'améliore.

La politique de rachats du FMI vise à préserver le caractère de fonds de roulement de ses ressources. Les programmes qu'il appuie obéissent au principe suivant : les pays membres doivent être en mesure d'effectuer des rachats selon l'échéancier normal prévu dans les conditions dont sont assortis les prêts, appelées «calendrier des obligations financières», spécifiques à chaque mécanisme de financement. Conformément à l'un des principes appliqués par le FMI de longue date, les pays sont censés rembourser par anticipation les ressources empruntées au FMI, dès que la situation de leur balance des paiements et de leurs réserves s'améliore, et qu'ils sont donc en mesure de le faire, selon un calendrier prédéterminé. Il n'empêche que si la situation des réserves d'un pays n'est pas suffisamment affermie, celui-ci peut demander une prolongation des délais de remboursement, d'un an

pour les achats dans les tranches de crédit ou au titre de la facilité de réserve supplémentaire (FRS) (jusqu'à six mois pour les achats effectués après le 21 février 2003) ou de trois ans pour les achats au titre du mécanisme élargi de crédit. Un pays membre n'est considéré comme en situation d'impayé au titre d'obligations financières envers le FMI que lorsqu'il ne s'est pas acquitté de son obligation de rachat prévue à l'échéancier.

Les impayés au titre d'obligations et le mécanisme de répartition des charges

Le FMI a pour politique de ne pas inclure dans le revenu de l'exercice les commissions dues par les pays qui sont en retard de six mois ou plus dans le règlement de leurs obligations. Le FMI comble entièrement le moins perçu au titre des commissions impayées en opérant un ajustement du taux des commissions et du taux de rémunération sur l'exercice en question, ceci dans le cadre du mécanisme de répartition des charges. Les pays membres qui ont assumé les conséquences financières des impayés ne sont remboursés que dans la mesure où les commissions impayées ayant donné lieu aux ajustements sont réglées.

Les moins-values ne sont comptabilisées qu'une fois que celles-ci sont étayées par une preuve tangible de moins perçu résultant d'un événement antérieur survenu après la comptabilisation initiale; elles représentent la différence entre le montant de l'encours comptabilisé et la valeur actualisée des projections de flux de trésorerie.

Le premier compte spécial conditionnel

Devant le risque que posent les impayés, le FMI accumule en outre des encaisses au premier compte spécial conditionnel (CSC-1). Le cas échéant, les pertes au titre du principal seraient imputées au CSC-1. Aucune perte due à des impayés au titre d'obligations financières envers le FMI n'a encore été enregistrée. Le FMI juge toutefois prudent de maintenir le CSC-1 à titre de précaution, jusqu'à l'apurement de tous les impayés. Le solde des encaisses figurant au CSC-1 sera réparti entre les pays membres qui auront supporté la charge financière des impayés, lorsque tous les arriérés au titre des rachats et des commissions auront été réglés, ou plus tôt, si le FMI en décide ainsi.

Monnaies

Par monnaies, on entend les monnaies et les titres des pays membres détenus par le FMI. Chaque pays membre a la faculté de remplacer par des titres non négociables et non rémunérés le montant des avoirs du FMI en sa monnaie qui dépasse ¼ % de sa quote-part. Ces titres peuvent être encaissés sur demande par le FMI.

Les pays membres sont tenus de verser au FMI le montant de leur quote-part initiale et des augmentations ultérieures en partie dans leur propre monnaie et pour le reste en monnaies utilisables prescrites par le FMI ou en DTS. Le relèvement des quotes-parts de 1978 a toutefois constitué une exception à cette règle, car les pays ont été autorisés à acquitter la totalité de l'augmentation dans leur propre monnaie.

Monnaies utilisables

Les monnaies utilisables sont celles des pays membres dont la situation de balance des paiements et la position de réserve sont jugées fortes par le FMI. Ces monnaies figurent dans le programme de transactions financières qui sert à financer les achats et autres transferts du FMI. La participation à ce plan fait l'objet d'un examen tous les trimestres. Le FMI considère les espèces et quasi-espèces comme des monnaies utilisables ou des avoirs en DTS. Les variations des avoirs en monnaies non utilisables sont le résultat des transactions du FMI (achats et rachats) dans lesquelles la monnaie d'un

pays membre est échangée contre celle d'un autre, ou de l'inclusion de la monnaie d'un pays membre dans le programme de transactions financières, ou de son exclusion de ce plan.

Calcul de la valeur des monnaies

Les monnaies et titres sont évalués en DTS à l'aide du taux de change déterminé pour chaque monnaie. Les titres ne sont pas négociables, mais peuvent être convertis en espèces sur demande. Les pays membres ont l'obligation de maintenir la valeur en DTS des avoirs en leur monnaie détenus par le FMI au CRG (obligation de maintien de la valeur). Toute réévaluation par le FMI de ses avoirs en la monnaie d'un pays membre donne lieu à une écriture débitrice ou créditrice correspondant au montant de monnaie que le pays doit verser ou recevoir pour maintenir au même niveau la valeur en DTS des avoirs du FMI dans cette monnaie. Les montants à recevoir et à verser entrent dans le total des avoirs en monnaie figurant au bilan. Toutes les monnaies ont été réévaluées par rapport au DTS les 30 avril 2004 et 2003.

Avoirs en DTS

Bien que des DTS ne lui soient pas alloués, le FMI peut acquérir, détenir ou utiliser des DTS par l'intermédiaire du compte des ressources générales. Les pays membres utilisent le DTS aux fins du règlement de leurs obligations financières envers le FMI ou dans leurs transactions et opérations avec le FMI. Le FMI reçoit des intérêts sur ses avoirs en DTS au même taux que tous les autres détenteurs de DTS.

Taux d'intérêt du DTS

Le taux d'intérêt du DTS est calculé toutes les semaines sur la base du taux d'intérêt composite du marché, qui équivaut à la moyenne pondérée des rendements d'instruments à court terme sur le marché monétaire des États-Unis, du Japon, du Royaume-Uni et de la zone euro.

Avoirs en or

Les Statuts limitent l'utilisation de l'or dans les opérations et transactions du FMI. Ils prévoient en effet que tout emploi du stock d'or doit être approuvé à la majorité de 85 % des voix attribuées. Chaque fois que le FMI vend de l'or qu'il détenait lors du deuxième amendement (1^{er} avril 1978), la fraction du produit de la vente qui correspond à un prix équivalant, à la date de la vente, à 1 DTS pour 0,888671 gramme d'or fin (soit 35 DTS l'once) doit, d'après les Statuts, être déposée au compte des ressources générales, et tout excédent éventuel comptabilisé au compte de versements spécial ou transféré au compte d'investissement. Le FMI peut également vendre aux États qui étaient membres du FMI au 31 août 1975, au prorata de leur quote-part à cette date et contre un paiement en leur monnaie, de l'or qu'il détenait lors du deuxième amendement à un prix équivalant, à la date de la vente, à 1 DTS pour 0,888671 gramme d'or fin.

Le FMI évalue ses avoirs en or au coût historique (voir note 5).

Prêts FAS du compte de versements spécial

Le remboursement de tous les prêts FAS est versé à la réserve du compte de fiducie de la FRPC lorsqu'il est reçu. Des provisions pour pertes sur prêts seront constituées en cas de preuve tangible de telles pertes.

Placements des ressources du compte de versements spécial

Les placements sont effectués sous la forme de titres de créance et de dépôts à terme, les titres étant classés comme disponibles à la vente. Les

titres de créance comprennent les titres émis par les institutions financières internationales et les obligations des gouvernements des États-Unis, du Japon, du Royaume-Uni et des pays de la zone euro. Les placements sont évalués au prix du marché le dernier jour ouvrable de la période comptable. La valeur comptable des placements est à peu près égale à leur juste valeur; les pertes et profits latents figurent au compte de résultats. Les achats sont évalués et comptabilisés à la date de l'opération et les ventes sont évaluées à la date du règlement effectif. Le revenu des placements recouvre les intérêts perçus, les gains et pertes, réalisés ou non, sur les placements, y compris les plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Pour maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective moyenne pondérée des placements est limitée à trois ans. On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS, ou dans les monnaies du panier du DTS, et en veillant à ce que la composition en monnaies du portefeuille de placements corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Immobilisations

Les immobilisations dont le coût dépasse un certain seuil sont capitalisées à leur valeur d'acquisition. Les immeubles et équipements sont amortis suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue des actifs, qui va de trois ans pour les équipements à 30 ans pour les immeubles.

Quotes-parts

Chaque pays membre se voit assigner une quote-part dont dépendent ensuite ses relations financières et institutionnelles avec le FMI. Les quotes-parts sont établies, mais non strictement déterminées, en fonction de facteurs économiques tels que le revenu national, la valeur du commerce et des paiements extérieurs et le niveau des réserves officielles. Elles déterminent le montant de la souscription des pays membres au FMI, le nombre de voix dont ils disposent, leur accès aux ressources financières de l'institution et leur part dans les allocations de DTS. Si un pays membre se retire du FMI, sa quote-part lui sera remboursée après règlement des autres obligations nettes du pays à l'égard du FMI.

Position dans la tranche de réserve

Les pays membres ont une tranche de réserve au FMI si le montant des avoirs détenus par le FMI en leur monnaie, déduction faite des avoirs qui proviennent de leur utilisation des crédits du FMI, est inférieur à celui de leur quote-part. La tranche de réserve d'un pays est considérée comme faisant partie de ses réserves extérieures; il peut tirer à tout moment sur cette tranche lorsqu'il fait état d'un besoin de balance des paiements. Les achats dans la tranche de réserve ne sont assujettis ni à l'obligation de rachat, ni à des commissions.

Réserves

Les réserves du FMI, qui comprennent les réserves générales et les réserves spéciales, forment le bouclier qui protège l'institution d'un risque financier à caractère général. Tous les ans, le FMI détermine la fraction de son revenu net à conserver et à affecter à la réserve générale ou à la réserve spéciale et, le cas échéant, la fraction à distribuer aux pays membres. Conformément à ses Statuts, le FMI peut affecter les ressources de la réserve spéciale aux mêmes emplois (distribution exceptée) que celles de la réserve générale. Une fois réglé le coût de l'administration du compte de fiducie de la FRPC, le revenu opérationnel net des commissions additionnelles sur les achats au titre de la FRS, des tranches de crédit et du mécanisme élargi de crédit a été transféré à la réserve générale. Tous les autres revenus ont été transférés à la réserve spéciale.

Commissions

Le FMI prélève des commissions périodiques sur le montant de ses crédits qui est utilisé par les pays membres. Le taux de base des commissions est fixé proportionnellement au taux d'intérêt du DTS qui équivaut au taux d'intérêt réel. Pour l'exercice 2004, le taux de base des commissions représente 132 % du taux d'intérêt du DTS. Ce taux de base est relevé de manière à compenser l'effet des impayés au titre des commissions sur le revenu du FMI et à financer les apports au CSC-1. Après ajustement, le taux moyen des commissions, non compris les commissions additionnelles applicables, est de 2,17 % pour l'exercice 2004 (contre 2,74 % pour l'exercice 2003). Dans le cas de l'utilisation des ressources de la FRS, le taux de commission est majoré de 300 à 500 points de base. En outre, lorsque l'encours des crédits du FMI dépasse 200 % de la quote-part sous l'effet d'achats effectués après le 28 novembre 2000 au titre des tranches de crédit et du mécanisme élargi de crédit (autres que les tirages sur la FRS), le taux est majoré de 100 à 200 points de base. Des commissions spéciales sont prélevées sur les avoirs du FMI en la monnaie des pays membres qui ne sont pas rachetés à l'échéance et sur les commissions non réglées à la date d'exigibilité; toutefois, ces commissions ne s'appliquent pas aux pays membres qui sont en retard de six mois ou plus dans le règlement de leurs obligations envers le FMI. Celui-ci perçoit une commission de tirage sur les achats autres que ceux qui sont effectués dans la tranche de réserve. Une commission d'engagement remboursable est prélevée dans le cadre des accords de confirmation et des accords élargis. À l'expiration ou annulation d'un accord, la fraction non remboursée de la commission d'engagement est incluse dans le revenu du FMI.

Rémunération

Le FMI verse aux pays membres une rémunération (c'est-à-dire des intérêts) sur leur position dans la tranche de réserve. Le taux de rémunération, qui équivaut au taux d'intérêt réel, est égal au taux d'intérêt du DTS, ajusté en baisse de manière à compenser en partie le non-paiement de commissions et à financer les apports au CSC-1. Après ajustement, le taux moyen de rémunération pour l'exercice clos le 30 avril 2004 est de 1,48 % (1,96 % pour l'exercice 2003). Une partie de la position dans la tranche de réserve n'est pas rémunérée et équivaut à 25 % de la quote-part du pays membre au 1^{er} avril 1978 — fraction de la quote-part qui a été versée en or avant le deuxième amendement des Statuts du FMI. Pour les pays admis au FMI après cette date, la position non rémunérée dans la tranche de réserve, exprimée en pourcentage de leur quote-part initiale, est égale à la moyenne des positions non rémunérées, en pourcentage des quotes-parts de tous les autres pays membres au moment de l'admission des nouveaux pays. Pour chaque pays membre, la position non rémunérée dans la tranche de réserve reste fixe en termes nominaux, mais, en raison des augmentations de quote-part opérées depuis son admission, elle est maintenant bien plus faible lorsqu'elle est exprimée en pourcentage de la quote-part. Elle est égale en moyenne à 3,8 % de la quote-part aux 30 avril 2004 et 2003, mais le pourcentage effectif varie selon le pays membre.

Pensions et autres prestations offertes aux retraités

Le FMI gère deux régimes de retraite à prestations déterminées et offre d'autres prestations aux retraités.

Les régimes de retraite sont financés par des cotisations des participants et du FMI, sur la base des recommandations d'actuaire indépendants. Les actifs de ces régimes sont détenus dans des fonds en fiducie distincts et estimés à leur juste valeur à la date du bilan. Les obligations en matière de prestations de retraite sont calculées à l'aide de projections de répartition

de ces prestations, qui permettent de déterminer la valeur actualisée des futurs décaissements en utilisant les taux d'intérêt des titres d'État ayant une échéance analogue à ces obligations.

Les actifs affectés au financement des prestations aux retraités sont détenus sur un compte d'investissement administré par le FMI. Ce compte est financé par des contributions du FMI. Les coûts escomptés des prestations médicales et d'assurance vie offertes aux retraités sont cumulés sur la période d'activité et évalués à partir de projections de répartition de ces prestations par des actuaires indépendants.

Les pensions de retraite et autres prestations comptabilisées comprennent les pertes et les profits actuariels excédant une marge de 10 %, amortis sur la durée de service estimative qui reste à accomplir par les employés du FMI. Cette marge représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : soit 10 % des prestations déterminées, soit la juste valeur des actifs.

Chiffres de la période précédente

Lorsque nécessaire, les chiffres des exercices précédents ont été ajustés pour tenir compte des changements de présentation.

Évolution de la comptabilisation et de la présentation de l'information financière

En décembre 2003, l'IASB (International Accounting Standards Board) a publié une révision de la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations et présentation ». Cette norme précise, entre autres choses, la définition d'un passif financier, notamment en ce qui concerne les intérêts à verser aux actionnaires qui comportent une option de remise. Le FMI prendra en considération les effets de cette révision pour la présentation du bilan du département général. La norme IAS 32 révisée s'applique pour les exercices débutant à partir du 1^{er} janvier 2005; elle s'appliquera par conséquent aux états financiers du FMI correspondant à l'exercice 2006.

3. Encours des crédits

L'encours des crédits accordés au titre du compte des ressources générales (CRG) et des prêts FAS décaissés sur les ressources du compte de versement spécial (CVS) sont comptabilisés au coût d'amortissement qui est le coût historique.

Les variations de l'encours des crédits du FMI utilisés au titre des divers mécanismes relevant du CRG pendant les exercices clos les 30 avril étaient comme suit :

	30 avril 2002	Achats	Rachats	30 avril 2003	Achats	Rachats	30 avril 2004
<i>Millions de DTS</i>							
Tranches de crédit	28.227	9.664	(3.993)	33.898	12.874	(5.042)	41.730
Mécanisme élargi de crédit	15.491	1.451	(2.000)	14.942	1.132	(2.323)	13.751
Facilité de réserve supplémentaire	5.875	10.566	(741)	15.700	3.807	(13.479)	6.028
Facilité pour la transformation systémique	1.311	–	(667)	644	–	(490)	154
Accès élargi aux ressources du FMI	321	–	(42)	279	–	(3)	276
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	746	–	(332)	414	–	(294)	120
Mécanisme de financement supplémentaire	110	–	(9)	101	–	(7)	94
Total	<u>52.081</u>	<u>21.681</u>	<u>(7.784)</u>	<u>65.978</u>	<u>17.813</u>	<u>(21.638)</u>	<u>62.153</u>

Le FMI a accepté de différer d'une année la date d'exigibilité de rachats, suite aux demandes présentées par les pays ci-après, au cours de l'exercice clos les 30 avril :

	Total des rachats différés	
	2004	2003
<i>Millions de DTS</i>		
Argentine	1.941	5.818
Brésil	8.096	–
Équateur	–	14
Papouasie-Nouvelle-Guinée	26	–
Serbie-et-Monténégro	19	–
Sri Lanka	–	52
Turquie	8.273	–
Uruguay	227	129

Durant l'exercice 2004, le FMI a également approuvé en faveur de l'Argentine, un accord de confirmation de trois ans au titre de sa politique d'accès aux ressources de l'institution dans des circonstances exceptionnelles, pour un montant équivalant à 9 milliards de DTS; le FMI a également relevé de 4,5 milliards de DTS le montant de l'accord de confirmation approuvé en faveur du Brésil.

Aux 30 avril 2004 et 2003, les prêts du CVS s'élevaient à 86 et 137 millions de DTS, respectivement; les intérêts à recevoir de pays membres en situation d'impayés, calculés au taux de 0,5 % par an, s'élevaient à 1 million de DTS.

Le calendrier des rachats au CRG et des remboursements de prêts FAS au CVS s'établit comme suit :

Exercice clos le 30 avril	Compte des ressources générales	Compte de versements spécial
<i>Millions de DTS</i>		
2005	12.478	40
2006	19.312	37
2007	17.706	–
2008	8.583	–
2009	2.057	–
2009 et au-delà	1.274	–
Impayés	743	9
Total	<u>62.153</u>	<u>86</u>

Au 30 avril, les crédits aux plus gros utilisateurs de ressources du CRG s'établissaient comme suit :

	2004		2003	
<i>Millions de DTS et en pourcentage de l'encours total des crédits du CRG</i>				
Le plus gros utilisateur	18.139	29,2 %	18.192	27,6 %
Les trois plus gros utilisateurs	44.020	70,8 %	45.382	68,8 %
Les cinq plus gros utilisateurs	53.680	86,4 %	56.127	85,1 %

Les cinq plus gros utilisateurs de ressources au 30 avril 2004 étaient le Brésil, la Turquie, l'Argentine, l'Indonésie et la Fédération de Russie. L'encours des crédits, ventilé par pays membre, est présenté à l'annexe 1. Sa répartition entre les régions s'établissait comme suit, aux 30 avril :

	2004		2003	
	<i>Millions de DTS et en pourcentage de l'encours total des crédits du CRG</i>			
Afrique	1.397	2,3 %	1.751	2,6 %
Amérique latine et Caraïbes	30.697	49,4 %	30.824	46,7 %
Asie et Pacifique	8.019	12,9 %	8.742	13,3 %
Europe	6.160	9,9 %	7.704	11,7 %
Moyen-Orient et Turquie	15.880	25,5 %	16.957	25,7 %
Total	<u>62.153</u>	<u>100 %</u>	<u>65.978</u>	<u>100 %</u>

Impayés

Aux 30 avril 2004 et 2003, quatre pays membres étaient en retard de six mois au moins dans le règlement de leurs obligations financières envers le département général.

Les rachats et les règlements de commissions au CRG, les remboursements et paiements d'intérêts au titre de prêts FAS qui sont en retard de six mois ou plus au département général s'établissaient comme suit :

	Rachats et prêts FAS		Commissions et intérêts sur prêts FAS	
	2004	2003	2004	2003
	<i>Millions de DTS</i>			
Total des impayés	752	746	1.009	993
Impayés d'au moins six mois	743	726	1.001	982
Impayés d'au moins trois ans	650	663	939	900

Au 30 avril 2004, les catégories d'impayés envers le département général et leur durée étaient comme suit :

	Rachats et prêts FAS	Commissions et intérêts sur prêts FAS	Total des obligations	Date des impayés les plus anciens
	<i>Millions de DTS</i>			
Libéria	201	249	450	Mai 1985
Somalie	105	96	201	Juill. 1987
Soudan	338	654	992	Juill. 1985
Zimbabwe	108	10	118	Févr. 2001
Total	<u>752</u>	<u>1.009</u>	<u>1.761</u>	

4. Monnaies

Au cours des exercices clos les 30 avril 2004 et 2003, les avoirs du FMI dans les monnaies des pays membres ont enregistré les variations suivantes :

	30 avril 2002	Variation nette	30 avril 2003	Variation nette	30 avril 2004
	<i>Millions de DTS</i>				
Quotes-parts des pays membres	212.416	315	212.731	63	212.794
CRG : encours des crédits aux pays membres	52.081	13.897	65.978	(3.825)	62.153
CRG : positions des pays membres dans la tranche de réserve	(55.327)	(12.682)	(68.009)	5.153	(62.856)
Soldes en monnaies à des fins administratives	(4)	3	(1)	(4)	(5)
Monnaies, total	<u>209.166</u>	<u>1.533</u>	<u>210.699</u>	<u>1.387</u>	<u>212.086</u>

Les montants à recevoir et à payer au titre des ajustements de valeur s'élevaient respectivement à 9.311 et 3.139 millions de DTS au 30 avril 2004, date de la dernière réévaluation des avoirs du FMI dans les monnaies des pays membres (contre 20.947 et 4.985 millions de DTS, respectivement, au 30 avril 2003). Ces montants sont à régler promptement après la fin de l'exercice.

Les avoirs en monnaies autres que ceux qui résultent de l'utilisation de crédits ou de monnaies utilisables se chiffraient à 46.672 millions de DTS (47.692 millions de DTS au 30 avril 2003).

5. Avoirs en or

Au 30 avril 2004, comme au 30 avril 2003, le FMI détenait 3.217.341 kilogrammes d'or, soit 103.439.916 onces d'or fin, auprès des dépositaires désignés. Au 30 avril 2004, la valeur des avoirs en or du FMI au prix du marché était de 27,7 milliards de DTS (25,2 milliards au 30 avril 2003).

6. Intérêts et commissions

Au 30 avril 2004, le total des avoirs sur lesquels le FMI perçoit des commissions s'élevait à 62.153 millions de DTS (65.978 millions de DTS au 30 avril 2003). Les commissions dues au FMI et les autres montants à recevoir par celui-ci au 30 avril s'établissaient comme suit :

	2004	2003
	<i>Millions de DTS</i>	
Commissions périodiques	1.526	1.568
Montants réglés par le mécanisme de répartition des charges	(825)	(808)
Autres commissions impayées	(188)	(188)
	513	572
Autres montants à recevoir	4	5
Montants à recevoir	<u>517</u>	<u>577</u>

Pour les exercices clos les 30 avril, les commissions périodiques s'établissaient comme suit :

	2004	2003
	<i>Millions de DTS</i>	
Commissions périodiques	2.224	2.323
Montants réglés par le mécanisme de répartition des charges	8	(28)
Total des intérêts et commissions	<u>2.232</u>	<u>2.295</u>

Les intérêts perçus sur les prêts FAS pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003 s'élèvent respectivement à 0,5 million et 8,4 millions de DTS.

Les commissions spéciales, les commissions de tirage et les commissions d'engagement non remboursées sont incluses dans les *Autres commissions et revenus*, qui se chiffraient à 91 millions de DTS (132 millions de DTS pour l'exercice clos le 30 avril 2003).

7. Immobilisations

Les autres avoirs comprennent les immobilisations qui s'élevaient à 267 millions de DTS au 30 avril 2004 et 238 millions de DTS au 30 avril 2003; ils se composaient de :

	2004	2003
	<i>Millions de DTS</i>	
Terrains et immeubles	363	326
Équipement	44	39
Immobilisations, total	407	365
Moins : amortissement cumulé	(140)	(127)
Immobilisations, net	<u>267</u>	<u>238</u>

8. Placements

Au 30 avril 2004, les placements au CVS se composaient de dépôts à échéance fixe de moins d'un an et se chiffraient à 2.631 millions de DTS (2.590 millions de DTS au 30 avril 2003). Les dépôts à échéance fixe incluent les quasi-espèces, d'un montant de 37 millions de DTS (21 millions de DTS au 30 avril 2003), qui se composent des dépôts à court terme à échéance de moins de quatre-vingt-dix jours.

Le produit des placements au CVS pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003, composé des intérêts et des commissions spéciales, s'élevait à 41 millions et 61 millions de DT, respectivement.

9. Rémunération

Au 30 avril 2004, le total des positions créditrices rémunérées par le FMI s'élevait à 56.241 millions de DTS (61.428 millions de DTS au 30 avril 2003). La rémunération pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003 s'établissait comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
	<i>Millions de DTS</i>	
Rémunération	974	1.173
Montants réglés par le mécanisme de répartition des charges, nets des remboursements	(8)	28
	<u>966</u>	<u>1.201</u>

10. Mécanisme de répartition des charges et compte spécial conditionnel

Le montant cumulé des commissions, net des règlements qui ont entraîné des ajustements des commissions et de la rémunération depuis le 1^{er} mai 1986, se chiffrait à 825 millions de DTS au 30 avril 2004 (810 millions de DTS au 30 avril 2003). Pour la même période, le total des remboursements consécutifs au règlement de commissions impayées qui avaient été à l'origine d'ajustements à des fins de répartition des charges s'élevait à 1.073 millions de DTS (1.072 millions au 30 avril 2003).

Le CSC-1 est financé au moyen d'ajustements du taux de commission et du taux de rémunération; son solde doit être rétrocédé aux pays membres participant à ce financement dès qu'il n'y a plus d'impayés au titre de commissions ou de rachats, ou à toute date antérieure fixée par le FMI. Les pertes induites par les impayés au titre d'obligations financières, si elles devaient se matérialiser, feraient l'objet d'une répartition entre les pays membres, proportionnelle à leurs contributions cumulées au CSC-1. Si ces pertes étaient supérieures aux encaisses détenues au CSC-1, la différence serait imputée aux recettes courantes. Au 30 avril 2004, les encaisses détenues au CSC-1 s'élevaient à 1.495 millions de DTS (1.401 millions au 30 avril 2003).

11. Emprunts

En vertu des Accords généraux d'emprunt (AGE), le FMI peut emprunter jusqu'à concurrence de 18,5 milliards de DTS lorsqu'il a besoin de ressources supplémentaires, notamment pour empêcher une dégradation du système monétaire international ou pour y faire face. Les AGE sont entrés en vigueur le 24 octobre 1962 et ont été reconduits jusqu'au 25 décembre 2008. Des intérêts fixés à un taux égal au taux d'intérêt du DTS sont versés sur les emprunts à ce titre.

En vertu des Nouveaux accords d'emprunt (NAE), le FMI peut emprunter jusqu'à 34 milliards de DTS de ressources supplémentaires. S'ils tiennent lieu de mécanisme de premier et principal recours, les NAE ne se substituent pas aux AGE qui restent en vigueur. L'encours des tirages et des engagements au titre de ces deux accords d'emprunt est limité à un montant total de 34 milliards de DTS. Les NAE sont entrés en vigueur le 17 novembre 1998 pour une période de cinq ans et ont été reconduits jusqu'au 16 novembre 2008. Des intérêts sur les emprunts à ce titre sont payables aux participants au taux d'intérêt du DTS ou à tout taux plus élevé dont peuvent convenir le FMI et les participants contribuant pour 80 % au total des accords de crédit.

12. Accords et engagements dans le cadre du département général

Un accord est une décision par laquelle le FMI donne à un pays membre l'assurance qu'il est prêt à lui fournir, conformément aux modalités dudit accord, des DTS ou des monnaies librement utilisables pendant une période spécifiée et jusqu'à concurrence d'un montant donné. Les crédits au titre d'un tel accord sont assortis de taux d'intérêt et de commission qui sont uniformes pour tous les pays membres et correspondent au coût du financement de ce crédit pour le FMI, majoré d'une marge. Au 30 avril 2004, les montants non tirés au titre des 13 accords qui étaient en vigueur au CRG s'élevaient à 19.799 millions de DTS (contre 23.620 millions de DTS dans le cadre de 18 accords au 30 avril 2003).

Le FMI s'est engagé à louer des locaux jusqu'à la fin de 2005. Les dépenses de cette période s'élèveront à 18,1 millions de DTS.

13. Dépenses administratives

Pour les exercices clos les 30 avril, les dépenses administratives étaient comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
	<i>Millions de DTS</i>	
Personnel	337	370
Retraites et autres dépenses connexes	39	79
Voyages	70	72
Autres	104	88
Moins : remboursements aux fins de l'administration du département des DTS	(1)	(2)
Total des dépenses administratives, net des remboursements	<u>549</u>	<u>607</u>

La plupart de ces dépenses sont effectuées en dollars. Les gains et pertes de change encourus dans le cadre des activités normales du FMI sont inclus dans les dépenses administratives et sont négligeables.

Les frais de gestion du département des DTS sont remboursés au CRG.

Les frais entraînés par l'administration du CVS et du compte de fiducie de la FASR doivent être remboursés tous les ans au CRG. Cependant, par suite de la création de la FRS et des LCP et de l'augmentation consécutive du revenu opérationnel net, le Conseil d'administration a décidé qu'aucun remboursement des frais occasionnés par l'administration du compte de fiducie de la FASR ne serait effectué pour les exercices 2004 et 2003 et que le montant qui aurait dû être remboursé au CRG serait transféré de la réserve du compte de fiducie de la FASR (par l'intermédiaire du CVS) au fonds fiduciaire FASR-PPTE. Le montant des fonds transférés s'élève à 57,7 millions de DTS pour l'exercice 2004 (64,0 millions pour l'exercice 2003).

14. Pensions et autres prestations offertes aux retraités

Le FMI a établi une caisse de retraite du personnel (CRP) à prestations déterminées, dont bénéficie la quasi-totalité du personnel remplissant les conditions voulues, et une caisse de retraite complémentaire (CRC) à l'intention de certains participants. Les cotisations des participants représentent 7 % de leur rémunération ouvrant droit à pension et celles que verse le FMI couvrent le reste du financement nécessaire à la capitalisation des caisses, ainsi que certaines dépenses administratives afférentes aux régimes de retraite. Le FMI accorde d'autres avantages aux fonctionnaires en activité et aux retraités, dont une assurance maladie, une assurance vie et d'autres prestations à long terme. En 1995, il a créé un compte de placement pour prestations à verser aux retraités (CPPVR) pour y détenir les ressources nécessaires au financement du coût des prestations de retraite et en assurer le placement.

En décembre 2002, un amendement du régime de retraite a été adopté et mis en œuvre en 2004, pour permettre de tenir compte de durées de services passées dans la détermination des droits à prestation des participants à la CRP et à la CRC. Le montant estimé des exigibilités découlant de cet amendement a été pris en considération dans le calcul actuariel (32 millions de DTS) pour l'exercice 2003.

Les obligations de la CRP, de la CRC et du CPPVR sont évaluées tous les ans par des actuaires indépendants. Leurs dernières évaluations ont été arrêtées au 30 avril 2004, à l'aide de projections de répartition des prestations. Les principales hypothèses retenues sont présentées ci-après.

Les montants portés au bilan s'établissent comme suit :

	2004				2003
	CRP	CRC	Autres	Total	Total
	<i>Millions de DTS</i>				
Juste valeur des actifs de caisse	2.939	2	323	3.264	2.747
Valeur actualisée des droits à prestations déterminées	(2.848)	(201)	(520)	(3.569)	(2.454)
Pertes/(gains) actuariels non comptabilisés	716	52	(34)	734	99
Coût non comptabilisé des prestations pour services antérieurs	—	—	14	14	43
Actifs/(passifs) comptables nets	<u>807</u>	<u>(147)</u>	<u>(217)</u>	<u>443</u>	<u>435</u>

Les variations des actifs comptables nets s'établissent comme suit :

	2004				2003
	CRP	CRC	Autres	Total	Total
	<i>Millions de DTS</i>				
Début d'exercice	774	(122)	(217)	435	470
Revenus/(dépenses) portés au compte de résultats	15	(28)	(38)	(51)	(79)
Cotisations versées	<u>18</u>	<u>3</u>	<u>38</u>	<u>59</u>	<u>44</u>
Fin d'exercice	<u>807</u>	<u>(147)</u>	<u>(217)</u>	<u>443</u>	<u>435</u>

Le montant des dépenses porté au compte de résultats pour l'exercice clos au 30 avril 2003 comprend une somme de 40 millions de DTS, qui représente l'effet de la variation du coût actuariel résultant de la révision des données de certains participants. Cette dépense correspond pour sa plus grande part à la valeur actualisée des droits à prestations déterminées telle qu'elle a été initialement estimée à la date d'adoption de la norme comptable internationale (IAS 19) au cours de l'exercice 2000. Les montants portés au compte de résultats sont les suivants :

	2004				2003
	CRP	CRC	Autres	Total	Total
	<i>Millions de DTS</i>				
Coût des prestations pour services rendus au cours de l'exercice	51	5	39	95	106
Frais financiers	124	7	26	157	203
Pertes attendues sur actifs	(204)	—	(22)	(226)	(274)
Amortissement des (gains)/pertes actuariels	<u>14</u>	<u>18</u>	<u>1</u>	<u>33</u>	<u>42</u>
Total des (revenus)/dépenses porté au compte de résultats	<u>(15)</u>	<u>28</u>	<u>38</u>	<u>51</u>	<u>79</u>
Rendement/(perte) effectif des actifs	<u>609</u>	<u>—</u>	<u>59</u>	<u>668</u>	<u>(72)</u>

Principales hypothèses actuarielles retenues :

	2004	2003
		<i>Pourcentages</i>
Taux d'actualisation	5,7	6,5
Rendement escompté des actifs des caisses et compte	7,5	8,3
Futures augmentations de salaires	6,4-10,8	4,0-6,75
Taux de croissance ultime des coûts des soins de santé	4,0	4,0

Département général
Quotes-parts, avoirs du FMI en monnaies, positions dans la tranche de réserve
et utilisation des ressources du FMI par les États membres
au 30 avril 2004

(Milliers de DTS)

Pays membre	Compte des ressources générales				Encours des crédits					
	Quote-part	Avoirs du FMI en monnaies ¹		Tranche de réserve	CRG		CVS ³	Compte de fiducie de la FRPC ⁴		Total ⁵
		Total	Pourcentage de la quote-part		Montant (A)	Pourcentage ² +		+ (C)	=	
Afghanistan, État islamique d'	161.900	161.916	100,0	—	—	—	—	—	—	—
Afrique du Sud	1.868.500	1.867.998	100,0	504	—	—	—	—	—	—
Albanie	48.700	45.350	93,1	3.355	—	—	—	63.276	—	63.276
Algérie	1.254.700	1.750.150	139,5	85.082	580.531	0,93	—	—	—	580.531
Allemagne	13.008.200	7.850.102	60,3	5.158.155	—	—	—	—	—	—
Angola	286.300	286.445	100,1	—	—	—	—	—	—	—
Antigua-et-Barbuda	13.500	13.499	100,0	6	—	—	—	—	—	—
Arabie Saoudite	6.985.500	4.440.699	63,6	2.544.804	—	—	—	—	—	—
Argentine	2.117.100	12.412.772	586,3	74	10.295.744	16,57	—	—	—	10.295.744
Arménie, Rép. d'	92.000	99.036	107,6	—	7.031	0,01	—	132.350	—	139.381
Australie	3.236.400	2.064.217	63,8	1.172.241	—	—	—	—	—	—
Autriche	1.872.300	1.119.531	59,8	752.787	—	—	—	—	—	—
Azerbaïdjan	160.900	211.948	131,7	10	51.048	0,08	—	105.018	—	156.066
Bahamas	130.300	124.051	95,2	6.253	—	—	—	—	—	—
Bahreïn	135.000	65.075	48,2	69.955	—	—	—	—	—	—
Bangladesh	533.300	533.119	100,0	186	—	—	—	99.000	—	99.000
Barbade	67.500	62.461	92,5	5.040	—	—	—	—	—	—
Bélarus, Rép. du	386.400	398.083	103,0	20	11.683	0,02	—	—	—	11.683
Belgique	4.605.200	2.753.359	59,8	1.851.851	—	—	—	—	—	—
Belize	18.800	14.562	77,5	4.239	—	—	—	—	—	—
Bénin	61.900	59.721	96,5	2.188	—	—	—	47.838	—	47.838
Bhoutan	6.300	5.280	83,8	1.020	—	—	—	—	—	—
Bolivie	171.500	226.958	132,3	8.875	64.320	0,10	—	115.704	—	180.024
Bosnie-Herzégovine	169.100	260.637	154,1	—	91.533	0,15	—	—	—	91.533
Botswana	63.000	38.417	61,0	24.586	—	—	—	—	—	—
Brésil	3.036.100	21.175.822	697,5	—	18.139.167	29,18	—	—	—	18.139.167
Brunéi Darussalam	215.200	157.127	73,0	58.288	—	—	—	—	—	—
Bulgarie	640.200	1.435.837	224,3	32.778	828.395	1,33	—	—	—	828.395
Burkina Faso	60.200	52.911	87,9	7.294	—	—	1.264	82.306	—	83.570
Burundi	77.000	76.641	99,5	360	—	—	—	26.400	—	26.400
Cambodge	87.500	87.500	100,0	—	—	—	—	66.900	—	66.900
Cameroun	185.700	185.087	99,7	644	—	—	—	225.455	—	225.455
Canada	6.369.200	4.020.571	63,1	2.348.635	—	—	—	—	—	—
Cap-Vert	9.600	9.596	100,0	5	—	—	—	4.920	—	4.920
Chili	856.100	562.854	65,7	293.247	—	—	—	—	—	—
Chine	6.369.200	4.013.672	63,0	2.355.575	—	—	—	—	—	—
Chypre	139.600	84.292	60,4	55.315	—	—	—	—	—	—
Colombie	774.000	488.202	63,1	285.803	—	—	—	—	—	—
Comores	8.900	8.358	93,9	544	—	—	—	—	—	—
Congo, Rép. du	84.600	93.332	110,3	536	9.253	0,01	—	6.948	—	16.201
Congo, Rép. dém. du	533.000	533.000	100,0	—	—	—	—	500.067	—	500.067
Corée	1.633.600	1.125.953	68,9	507.657	—	—	—	—	—	—
Costa Rica	164.100	144.113	87,8	20.000	—	—	—	—	—	—
Côte d'Ivoire	325.200	324.639	99,8	572	—	—	—	271.729	—	271.729
Croatie, Rép. de	365.100	364.943	100,0	159	—	—	—	—	—	—

Pays membre	Compte des ressources générales				Encours des crédits					
	Quote-part	Avoirs du FMI en monnaies ¹			CRG		CVS ³ (B)	Compte de fiducie de la FRPC ⁴ +	Total ⁵ (D)	
		Total	Pourcentage de la quote-part	Tranche de réserve	Montant	Pourcentage ²				
					(A)	+				
Danemark	1.642.800	1.008.080	61,4	634.726	—	—	—	—	—	
Djibouti	15.900	14.800	93,1	1.100	—	—	—	13.630	13.630	
Dominique	8.200	11.165	136,2	9	2.973	—	—	2.666	5.639	
Égypte	943.700	943.715	100,0	—	—	—	—	—	—	
El Salvador	171.300	171.303	100,0	—	—	—	—	—	—	
Émirats arabes unis	611.700	395.011	64,6	217.301	—	—	—	—	—	
Équateur	302.300	513.245	169,8	17.153	228.096	0,37	—	—	228.096	
Érythrée	15.900	15.900	100,0	5	—	—	—	—	—	
Espagne	3.048.900	1.783.762	58,5	1.265.163	—	—	—	—	—	
Estonie, Rép. d'	65.200	65.195	100,0	6	—	—	—	—	—	
États-Unis	37.149.300	23.143.656	62,3	13.997.168	—	—	—	—	—	
Éthiopie	133.700	126.520	94,6	7.188	—	—	2.824	110.491	113.315	
Fidji	70.300	55.125	78,4	15.189	—	—	—	—	—	
Finlande	1.263.800	739.346	58,5	524.539	—	—	—	—	—	
France	10.738.500	6.614.021	61,6	4.124.429	—	—	—	—	—	
Gabon	154.300	190.241	123,3	179	36.114	0,06	—	—	36.114	
Gambie	31.100	29.618	95,2	1.485	—	—	—	21.439	21.439	
Géorgie	150.300	161.863	107,7	10	11.563	0,02	—	168.825	180.388	
Ghana	369.000	369.004	100,0	— ⁶	—	—	—	298.065	298.065	
Grèce	823.000	528.592	64,2	294.411	—	—	—	—	—	
Grenade	11.700	14.631	125,1	—	2.930	—	—	—	2.930	
Guatemala	210.200	210.206	100,0	—	—	—	—	—	—	
Guinée	107.100	107.026	99,9	75	—	—	—	86.114	86.114	
Guinée-Bissau	14.200	15.265	107,5	— ⁶	1.065	—	—	11.249	12.314	
Guinée équatoriale	32.600	32.609	100,0	—	—	—	148	37	185	
Guyana	90.900	90.902	100,0	—	—	—	—	59.696	59.696	
Haïti	81.900	81.833	99,9	68	—	—	—	9.105	9.105	
Honduras	129.500	120.874	93,3	8.627	—	—	—	124.573	124.573	
Hongrie	1.038.400	673.023	64,8	365.378	—	—	—	—	—	
Îles Marshall	3.500	3.500	100,0	1	—	—	—	—	—	
Îles Salomon	10.400	9.852	94,7	550	—	—	—	—	—	
Inde	4.158.200	3.271.225	78,7	887.011	—	—	—	—	—	
Indonésie	2.079.300	8.674.546	417,2	145.500	6.740.742	10,85	—	—	6.740.742	
Iran, Rép. islamique d'	1.497.200	1.497.204	100,0	—	—	—	—	—	—	
Iraq	504.000	504.013	100,0	—	—	—	—	—	—	
Irlande	838.400	506.112	60,4	332.309	—	—	—	—	—	
Islande	117.600	99.016	84,2	18.585	—	—	—	—	—	
Israël	928.200	583.547	62,9	344.660	—	—	—	—	—	
Italie	7.055.500	4.307.660	61,1	2.747.847	—	—	—	—	—	
Jamaïque	273.500	277.415	101,4	—	3.865	0,01	—	—	3.865	
Japon	13.312.800	8.312.970	62,4	5.000.584	—	—	—	—	—	
Jordanie	170.500	427.520	250,7	69	257.081	0,41	—	—	257.081	
Kazakhstan, Rép. du	365.700	365.700	100,0	5	—	—	—	—	—	
Kenya	271.400	258.720	95,3	12.680	—	—	—	75.586	75.586	
Kiribati	5.600	5.596	99,9	9	—	—	—	—	—	
Koweït	1.381.100	859.184	62,2	521.923	—	—	—	—	—	
Lesotho	34.900	31.359	89,9	3.543	—	—	—	21.000	21.000	
Lettonie, Rép. de	126.800	128.668	101,5	55	1.906	—	—	—	1.906	
Liban	203.000	184.168	90,7	18.833	—	—	—	—	—	
Libéria	71.300	272.062	381,6	28	200.781	0,32	—	—	223.671	

Annexe 1 (suite)

Pays membre	Compte des ressources générales				Encours des crédits					
	Avoirs du FMI en monnaies ¹				CRG		Compte de fiducie de la FRPC ⁴			Total ⁵ (D)
	Quote-part	Total	Pourcentage de la quote-part	Tranche de réserve	Montant (A)	Pourcentage ² +	CVS ³ (B)	+ (C)	=	
Libye	1.123.700	728.206	64,8	395.505	—	—	—	—	—	—
Lituanie, Rép. de	144.200	168.337	116,7	16	24.150	0,04	—	—	—	24.150
Luxembourg	279.100	170.695	61,2	108.419	—	—	—	—	—	—
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	68.900	88.595	128,6	— ⁶	19.693	0,03	—	22.638	—	42.331
Madagascar	122.200	122.174	100,0	27	—	—	—	138.143	—	138.143
Malaisie	1.486.600	925.274	62,2	561.331	—	—	—	—	—	—
Malawi	69.400	84.462	121,7	2.290	17.350	0,03	—	49.334	—	66.684
Maldives	8.200	6.646	81,0	1.554	—	—	—	—	—	—
Mali	93.300	84.387	90,4	8.924	—	—	—	105.626	—	105.626
Malte	102.000	61.741	60,5	40.261	—	—	—	—	—	—
Maroc	588.200	517.758	88,0	70.443	—	—	—	—	—	—
Maurice	101.600	79.722	78,5	21.879	—	—	—	—	—	—
Mauritanie	64.400	64.404	100,0	—	—	—	—	65.633	—	65.633
Mexique	2.585.800	2.032.539	78,6	553.309	—	—	—	—	—	—
Micronésie, États fédérés de	5.100	5.100	100,0	1	—	—	—	—	—	—
Moldova, Rép. de	123.200	185.075	150,2	5	61.875	0,10	—	27.720	—	89.595
Mongolie	51.100	50.996	99,8	107	—	—	—	31.317	—	31.317
Mozambique	113.600	113.600	100,0	7	—	—	—	136.970	—	136.970
Myanmar	258.400	258.402	100,0	—	—	—	—	—	—	—
Namibie	136.500	136.447	100,0	55	—	—	—	—	—	—
Népal	71.300	65.536	91,9	5.774	—	—	—	7.130	—	7.130
Nicaragua	130.000	130.010	100,0	—	—	—	—	155.749	—	155.749
Niger	65.800	57.239	87,0	8.563	—	—	—	84.570	—	84.570
Nigéria	1.753.200	1.753.121	100,0	143	—	—	—	—	—	—
Norvège	1.671.700	1.038.544	62,1	633.166	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Zélande	894.600	547.026	61,1	347.595	—	—	—	—	—	—
Oman	194.000	129.874	66,9	64.181	—	—	—	—	—	—
Ouganda	180.500	180.506	100,0	— ⁶	—	—	—	151.451	—	151.451
Ouzbékistan, Rép. de l'	275.600	300.538	109,0	5	24.938	0,04	—	—	—	24.938
Pakistan	1.033.700	1.382.677	133,8	118	349.094	0,56	—	916.128	—	1.265.222
Palaos, Rép. des	3.100	3.100	100,0	1	—	—	—	—	—	—
Panama	206.600	223.918	108,4	11.860	29.167	0,05	—	—	—	29.167
Papouasie-Nouvelle-Guinée	131.600	207.027	157,3	398	75.819	0,12	—	—	—	75.819
Paraguay	99.900	78.428	78,5	21.475	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	5.162.400	3.150.904	61,0	2.011.528	—	—	—	—	—	—
Pérou	638.400	718.683	112,6	—	80.250	0,13	—	—	—	80.250
Philippines	879.900	1.424.592	161,9	87.358	632.044	1,02	—	—	—	632.044
Pologne, Rép. de	1.369.000	850.151	62,1	518.851	—	—	—	—	—	—
Portugal	867.400	521.062	60,1	346.369	—	—	—	—	—	—
Qatar	263.800	163.442	62,0	100.359	—	—	—	—	—	—
République arabe syrienne	293.600	293.603	100,0	5	—	—	—	—	—	—
République Centrafricaine	55.700	55.547	99,7	159	—	—	—	23.656	—	23.656
République dém. pop. lao	52.900	52.900	100,0	—	—	—	—	28.091	—	28.091
République Dominicaine	218.900	350.239	160,0	3	131.340	0,21	—	—	—	131.340
République kirghize	88.800	88.800	100,0	5	—	—	—	138.767	—	138.767
République slovaque	357.500	357.505	100,0	—	—	—	—	—	—	—
République tchèque	819.300	506.908	61,9	312.397	—	—	—	—	—	—
Roumanie	1.030.200	1.406.884	136,6	—	376.679	0,61	—	—	—	376.679
Royaume-Uni	10.738.500	6.637.393	61,8	4.101.181	—	—	—	—	—	—
Russie, Fédération de	5.945.400	8.863.793	149,1	1.546	2.919.830	4,70	—	—	—	2.919.830
Rwanda	80.100	80.113	100,0	—	—	—	—	61.835	—	61.835
Saint-Kitts-et-Nevis	8.900	8.819	99,1	82	—	—	—	—	—	—
Saint-Marin, Rép. de	17.000	12.900	75,9	4.101	—	—	—	—	—	—
Saint-Vincent-et-les Grenadines	8.300	7.800	94,0	500	—	—	—	—	—	—
Sainte-Lucie	15.300	15.295	100,0	7	—	—	—	—	—	—

Pays membre	Compte des ressources générales				Encours des crédits					
	Avoirs du FMI en monnaies ¹				CRG					
	Quote-part	Total	Pourcentage de la quote-part	Tranche de réserve	Montant (A)	Pourcentage ² +	CVS ³ (B)	Compte de fiducie de la FRPC ⁴		Total ⁵ (D)
								+	=	
Samoa	11.600	10.918	94,1	693	–	–	–	–	–	
São Tomé-et-Príncipe	7.400	7.403	100,0	– ⁶	–	–	–	1.902	1.902	
Sénégal	161.800	160.296	99,1	1.512	–	–	–	155.373	155.373	
Serbie-et-Monténégro	467.700	1.051.273	224,8	–	583.559	0,94	–	–	583.559	
Seychelles	8.800	8.798	100,0	2	–	–	–	–	–	
Sierra Leone	103.700	103.685	100,0	24	–	–	–	117.700	117.700	
Singapour	862.500	574.306	66,6	288.255	–	–	–	–	–	
Slovénie, Rép. de	231.700	142.006	61,3	89.700	–	–	–	–	–	
Somalie	44.200	140.907	318,8	–	96.701	0,16	8.840	–	112.004	
Soudan	169.700	507.342	299,0	11	337.622	0,54	–	–	396.850	
Sri Lanka	413.400	586.250	141,8	47.855	220.670	0,37	–	38.390	259.060	
Suède	2.395.500	1.483.758	61,9	911.749	–	–	–	–	–	
Suisse	3.458.500	2.145.706	62,0	1.312.765	–	–	–	–	–	
Suriname	92.100	85.976	93,4	6.125	–	–	–	–	–	
Swaziland	50.700	44.152	87,1	6.552	–	–	–	–	–	
Tadjikistan, Rép. du	87.000	87.000	100,0	2	–	–	–	76.960	76.960	
Tanzanie	198.900	188.903	95,0	9.999	–	–	–	293.483	293.483	
Tchad	56.000	55.719	99,5	282	–	–	–	69.883	69.883	
Thaïlande	1.081.900	995.883	92,0	86.020	–	–	–	–	–	
Timor-Leste, Rép. dém. du	8.200	8.200	100,0	1	–	–	–	–	–	
Togo	73.400	73.069	99,5	332	–	–	–	24.978	24.978	
Tonga	6.900	5.195	75,3	1.712	–	–	–	–	–	
Trinité-et-Tobago	335.600	209.732	62,5	125.873	–	–	–	–	–	
Tunisie	286.500	266.311	93,0	20.195	–	–	–	–	–	
Turkménistan, Rép. du	75.200	75.200	100,0	5	–	–	–	–	–	
Turquie	964.000	16.436.148	1.705,0	112.775	15.584.920	25,08	–	–	15.584.920	
Ukraine	1.372.000	2.517.802	183,5	3	1.145.802	1,84	–	–	1.145.802	
Uruguay	306.500	2.025.607	660,9	–	1.719.100	2,77	–	–	1.719.100	
Vanuatu	17.000	14.506	85,3	2.496	–	–	–	–	–	
Venezuela, Rép. bolivarienne du	2.659.100	2.337.199	87,9	321.902	–	–	–	–	–	
Vietnam	329.100	330.107	100,3	5	1.007	–	–	214.800	215.807	
Yémen, Rép. du	243.500	281.238	115,5	13	37.750	0,06	–	225.550	263.300	
Zambie	489.100	489.101	100,0	18	–	–	72.700	504.193	576.893	
Zimbabwe	353.400	470.579	133,2	328	117.505	0,19	–	81.378	198.883	
Total	212.794.000	212.086.122		62.856.110	62.152.682	100,00	85.776	6.699.728	69.026.767	

¹Y compris les titres non négociables et non rémunérés que les pays membres ont le droit d'émettre pour remplacer leur monnaie et les ajustements de valeur de celle-ci.

²Représente le pourcentage des ressources du CRG utilisées (colonne A) imputable à chaque pays membre.

³Le compte de versements spécial (CVS) du département général a financé des prêts relevant de la facilité d'ajustement structurel (FAS) et de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

⁴Pour information seulement. Le compte de fiducie de la FRPC apporte des financements dans le cadre des accords FRPC et ne fait pas partie du département général.

⁵Y compris l'encours des prêts du fonds de fiducie au Libéria (23 millions de DTS), à la Somalie (6 millions de DTS) et au Soudan (59 millions de DTS).

⁶Montant inférieur à 500 DTS.

Département général
Ressources financières et position de liquidité
au compte des ressources générales
aux 30 avril 2004 et 2003

(Milliers de DTS)

	2004	2003
Ressources totales		
Monnaies	212.086.122	210.699.065
Avoirs en DTS	506.029	962.641
Avoirs en or	5.851.771	5.851.771
Autres avoils ¹	955.814	905.771
Total des ressources	<u>219.399.736</u>	<u>218.419.248</u>
Moins : ressources non utilisables²	115.631.796	120.427.867
Dont : encours des crédits	<u>62.152.682</u>	<u>65.977.977</u>
Égalent : ressources utilisables³	<u>103.767.940</u>	<u>97.991.381</u>
Moins : montant restant à tirer au titre d'accords CRG⁴	19.799.322	23.620.403
Égalent : ressources utilisables non engagées	<u>83.968.618</u>	<u>74.370.978</u>
Plus : rachats au cours de l'année à venir⁵	6.940.396	19.066.175
Moins : encaisses de précaution⁶	<u>32.828.720</u>	<u>32.612.340</u>
Égalent : capacité d'engagement pour l'année à venir⁷	<u>58.080.294</u>	<u>60.824.813</u>
Pour mémoire :		
Ressources disponibles dans le cadre		
des accords d'emprunt	34.000.000	34.000.000
Quotes-parts des pays membres qui financent		
les transactions du FMI	164.143.600	163.061.700
Total net des ressources utilisables non engagées ⁸	75.051.056	60.589.269
Engagements liquides ⁹	62.856.110	68.008.951
Ratio de liquidité ¹⁰	119,4 %	89,1 %

¹Les autres avoils comprennent les avoils courants (commissions, intérêts et autres montants à recevoir) et les autres avoils (qui incluent les immobilisations sous forme de terrains, immeubles et équipement), déduction faite des autres engagements (y compris la rémunération à verser).

²Les ressources considérées comme non utilisables pour le financement des opérations et transactions courantes du FMI sont 1) les avoils en or, 2) les monnaies des pays membres qui utilisent les crédits du FMI, 3) les monnaies des autres pays membres dont la position extérieure est relativement faible et 4) les autres avoils.

³Les ressources utilisables se composent 1) des avoils des pays membres dont la situation de la balance des paiements et des réserves est jugée suffisamment forte par le FMI pour que leur monnaie puisse être utilisée à des fins de transferts, 2) des avoils en DTS et 3) des montants non utilisés des lignes de crédit qui ont été activées.

⁴Montants engagés au titre d'accords, mais pas encore décaissés. Sont inclus les accords de précaution et les lignes de crédit préventives.

⁵Rachats des pays membres au cours de l'année à venir. Il s'agit, par hypothèse, de rachats par anticipation pour la FRS et les LCP et de rachats à l'échéance pour tous les autres mécanismes ou facilités.

⁶Les encaisses de précaution sont fixées à 20 % des quotes-parts des pays membres émetteurs des monnaies qui servent à financer les transactions du FMI et des montants issus de l'activation d'accords d'emprunt.

⁷Ressources pouvant être utilisées pour financer de nouveaux engagements financiers dans l'année à venir. La capacité d'engagement est égale aux ressources utilisables non engagées plus les rachats au cours de l'année à venir moins les encaisses de précaution.

⁸Le total net des ressources utilisables non engagées est égal aux ressources utilisables moins les ressources engagées dans le cadre d'accords (à l'exclusion des accords inopérants et de la moitié des montants engagés au titre d'accords de précaution) et les fonds de roulement minimums (fixés à 10 % des quotes-parts des pays membres dont la position est jugée suffisamment forte pour que leurs monnaies puissent être utilisées dans les opérations et transactions).

⁹Les engagements liquides du FMI se composent 1) des positions dans la tranche de réserve des pays membres et 2) de l'encours des emprunts du FMI dans le cadre des AGE et des NAE. Ces deux composantes, qui forment ensemble la position de réserve des pays membres au FMI, font partie de leurs réserves internationales. Un pays membre peut tirer sur sa position de réserve lorsqu'il fait état d'un besoin en la matière et le FMI doit donc être à tout moment en mesure de répondre à sa demande de tirage.

¹⁰Le ratio de liquidité est un indicateur de la position de liquidité du FMI : il correspond au ratio total net des ressources utilisables non engagées du FMI/engagements liquides de l'institution.

Département général
État des accords approuvés par le FMI
au 30 avril 2004

(Milliers de DTS)

Pays membre	Date d'entrée en vigueur	Date d'expiration	Montant total approuvé	Montant non tiré
Compte des ressources générales				
Accords de confirmation				
Argentine	20 sept. 2003	19 sept. 2006	8.981.000	4.810.000
Bolivie	2 avr. 2003	15 juin 2004	85.750	21.430
Brésil	6 sept. 2002	31 mars 2005	27.375.120 ¹	10.175.482
Colombie	15 janv. 2003	14 janv. 2005	1.548.000	1.548.000
Jordanie	3 juill. 2002	2 juill. 2004	85.280	74.620
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	30 avr. 2003	15 juin 2004	20.000	8.000
Paraguay	15 déc. 2003	31 mars 2005	50.000	50.000
République Dominicaine	29 août 2003	28 août 2005	437.800	306.460
Turquie	4 févr. 2002	3 févr. 2005	12.821.200	1.360.800
Ukraine	29 mars 2004	28 mars 2005	411.600	411.600
Uruguay	1 ^{er} avr. 2002	31 mars 2005	2.128.300 ²	559.200
Accords de confirmation, total			<u>53.944.050</u>	<u>19.325.592</u>
Accords élargis				
Serbie-et-Monténégro	14 mai 2002	13 mai 2005	650.000	350.000
Sri Lanka	18 avr. 2003	17 avr. 2006	144.400	123.730
Accords élargis, total			<u>794.400</u>	<u>473.730</u>
Compte des ressources générales, total			<u>54.738.450</u>	<u>19.799.322</u>

¹Y compris 7,61 milliards de DTS, montant disponible jusqu'au 5 septembre 2003 au titre de la facilité de réserve supplémentaire, dont 3,8 milliards de DTS ont déjà été tirés.

²Y compris 129 millions de DTS, montant disponible au titre de la facilité de réserve supplémentaire et entièrement tiré.

Département des DTS
Bilan
aux 30 avril 2004 et 2003
(Milliers de DTS)

	2004	2003	2004	2003
Actifs				
Commissions à recevoir	84.882	93.221		93.562
Prélèvements et commissions impayés (note 3)	88.933	85.849		
Participants ayant des avoirs inférieurs à leur allocation (note 2)				
Allocations	11.838.846	11.967.946	16.767.772	15.971.257
Moins : avoirs en DTS	3.865.861	3.953.068	9.594.484	9.465.384
Allocations en excès des avoirs	7.972.985	8.014.878	7.173.288	6.505.873
Total des actifs	<u>8.146.800</u>	<u>8.193.948</u>	<u>506.029</u>	<u>962.641</u>
			382.254	631.872
			<u>8.146.800</u>	<u>8.193.948</u>
Passifs				
Intérêts à payer			85.229	
Participants ayant des avoirs supérieurs à leur allocation (note 2)				
Avoirs en DTS				15.971.257
Moins : allocations				9.465.384
Avoirs en excès des allocations				6.505.873
Avoirs du compte des ressources générales			506.029	962.641
Avoirs en DTS des détenteurs agréés			382.254	631.872
Total des passifs			<u>8.146.800</u>	<u>8.193.948</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
 Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
 Rodrigo de Rato

Département des DTS
Compte de résultats
pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003

(Milliers de DTS)

	2004	2003
Recettes		
Commissions nettes des participants ayant des avoirs inférieurs à leur allocation	131.593	173.884
Prélèvements sur allocations de DTS	<u>1.400</u>	<u>1.600</u>
	<u>132.993</u>	<u>175.484</u>
Dépenses		
Intérêts sur les avoirs en DTS		
Intérêts nets des participants ayant des avoirs supérieurs à leur allocation	106.570	134.405
Compte des ressources générales	16.630	28.038
Détenteurs agréés	<u>8.393</u>	<u>11.441</u>
	131.593	173.884
Dépenses administratives	<u>1.400</u>	<u>1.600</u>
	<u>132.993</u>	<u>175.484</u>
Revenu net	<u>—</u>	<u>—</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département des DTS
État des flux de trésorerie
pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003
(Milliers de DTS)

	2004	2003
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Origines des DTS reçus		
Transferts entre participants et détenteurs agréés	2.409.745	6.000.803
Transferts des participants au compte des ressources générales	5.472.301	4.554.703
Transferts du compte des ressources générales aux participants et détenteurs agréés	5.928.914	5.076.989
Total	13.810.960	15.632.495
Emplois des DTS		
Transferts entre participants et détenteurs agréés	2.293.009	5.838.527
Transferts des participants au compte des ressources générales	5.454.029	4.524.125
Transferts du compte des ressources générales aux participants et détenteurs agréés	5.928.914	5.076.989
Commissions payées au département des DTS	131.931	215.704
Autres	3.077	(22.850)
Total	13.810.960	15.632.495

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département des DTS

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2004 et 2003

1. Nature des opérations

Le droit de tirage spécial (DTS) est un avoir de réserve international productif d'intérêt que le FMI a créé à la suite du premier amendement aux Statuts en 1969 pour compléter les avoirs de réserve existants. Les transactions et opérations portant sur des DTS s'effectuent toutes par l'intermédiaire du département des DTS. Le FMI peut allouer des DTS aux États membres participant au département des DTS, en complément à leurs avoirs de réserve existants. La valeur d'avoir de réserve du DTS lui est essentiellement conférée par l'engagement des participants à détenir et à accepter des DTS, et à honorer diverses obligations liées au bon fonctionnement du DTS en tant qu'avoir de réserve.

Les ressources du département des DTS sont détenues séparément des avoirs déposés sur tous les autres comptes du FMI ou administrés par celui-ci. Elles ne peuvent servir à honorer les engagements financiers du FMI ou à couvrir les pertes financières encourues dans le cadre de la gestion du département général ou d'autres comptes du FMI, à l'exception des montants que rembourse le département des DTS au département général pour les dépenses inhérentes à la conduite de ses opérations.

Au 30 avril 2004, tous les pays membres du FMI participaient au département des DTS. Le FMI a alloué les DTS, en proportion de leur quote-part au FMI, aux États membres qui participaient au département des DTS au moment de l'allocation. Six allocations ont été effectuées, en 1970, 1971, 1972, 1979, 1980 et 1981, pour un total de 21,4 milliards de DTS. Un amendement aux Statuts du FMI visant à autoriser une allocation spéciale et unique égale à 21,4 milliards de DTS a été approuvé par le Conseil d'administration en janvier 1998 et entrera en vigueur lorsque les trois cinquièmes des pays membres, disposant de 85 % des voix attribuées, l'auront accepté. En cas de retrait de la participation au département des DTS ou de liquidation dudit département, le FMI fournira aux détenteurs de DTS les monnaies reçues des participants en règlement de leurs obligations. Le FMI est habilité à accorder à certains organismes officiels la qualité de détenteurs de DTS; au 30 avril 2004, quinze institutions étaient ainsi agréées (seize au 30 avril 2003). Les détenteurs agréés ne reçoivent pas d'allocations de DTS.

En outre, un certain nombre d'organisations internationales ou régionales ont retenu le DTS comme unité de compte ou comme base de leur unité de compte. Plusieurs conventions internationales utilisent aussi le DTS comme unité de compte, notamment celles qui comportent des clauses limitant la responsabilité en matière de transport international de biens et de transferts internationaux de services.

Emplois des DTS

Les participants et les détenteurs agréés peuvent utiliser ou recevoir des DTS dans des transactions et opérations par accord qu'ils effectuent entre eux. Les participants peuvent également utiliser ou recevoir leurs DTS dans des opérations et transactions faisant intervenir le compte des ressources générales et visant, par exemple, à acquitter des commissions ou à effectuer des rachats. En désignant des participants pour qu'ils fournissent, en échange de DTS, une monnaie librement utilisable, le FMI garantit que tout participant peut utiliser ses DTS pour obtenir un montant équivalent de monnaie s'il en a besoin en raison de la situation de sa balance des paiements, ou de la position ou de l'évolution de ses réserves.

Allocations générales et annulations de DTS

Le FMI a le pouvoir de fournir des liquidités inconditionnelles sous la forme d'allocations générales de DTS aux participants au département des DTS, proportionnellement à leur quote-part au FMI. Il ne peut allouer de DTS ni à lui-même, ni à d'autres détenteurs agréés par lui. Les Statuts prévoient en outre la possibilité d'annuler les DTS, mais aucune annulation n'a encore eu lieu à ce jour. Dans ses décisions relatives aux allocations de DTS, le FMI s'est efforcé, comme le prévoient les Statuts, de répondre au besoin global à long terme de compléter les avoirs de réserve existants de façon à faciliter la réalisation de ses objectifs et à éviter aussi bien la stagnation économique et la déflation, ainsi que l'excès de demande et l'inflation.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du département des DTS du FMI sont préparés conformément aux normes internationales de communication de l'information financière (IFRS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes IFRS exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Au 30 avril 2004 et 2003, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Dollar EU	0,5770
Euro	0,4260
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0000

Au 30 avril 2004, un DTS était égal à 1,45183 dollar EU (1,38391 dollar EU au 30 avril 2003).

Allocations et avoirs

Au 30 avril 2004, comme au 30 avril 2003, le montant total des allocations cumulatives nettes faites aux participants était de 21,4 milliards de DTS. Les participants dont les avoirs sont supérieurs au montant de leur allocation ont, sur le département des DTS, une créance nette qui figure au passif du bilan. Les États membres dont les avoirs sont inférieurs au montant de leur allocation sont ceux qui ont utilisé une fraction de leur allocation, de sorte qu'ils ont, envers le département des DTS, une obligation nette qui correspond à un avoir net du département. Au 30 avril 2004 et 2003, les positions nettes en DTS des participants étaient les suivantes :

	2004			2003		
	Total	Avoirs inférieurs aux allocations	Avoirs supérieurs aux allocations	Total	Avoirs inférieurs aux allocations	Avoirs supérieurs aux allocations
<i>Millions de DTS</i>						
Allocations cumulatives	21.433,3	11.838,8	9.594,5	21.433,3	11.967,9	9.465,4
Avoirs en DTS des participants	20.633,6	3.865,8	16.767,8	19.924,4	3.953,1	15.971,3
Positions nettes en DTS	799,7	7.973,0	(7.173,3)	1.508,9	8.014,8	(6.505,9)

Un état récapitulatif des avoirs en DTS est présenté ci-après :

	2004	2003
<i>Millions de DTS</i>		
Participants	20.633,6	19.924,4
Comptes des ressources générales	506,0	962,6
Détenteurs agréés	382,3	631,8
	21.521,9	21.518,8
Moins : impayés au titre des commissions à recevoir	88,6	85,5
Total des avoirs	21.433,3	21.433,3

Intérêts et commissions

Des intérêts sont versés sur les avoirs en DTS et des commissions perçues sur le montant de l'allocation cumulative nette de chaque participant, augmentées de toute allocation au participant, lorsque celle-ci dépasse ses avoirs, et du montant des commissions qu'il n'aura pas payées. Les intérêts et les commissions sont trimestriels; ils sont perçus au même taux et réglés, en créditant ou en débitant les comptes d'avoirs en DTS, le premier jour du trimestre suivant. Le département des DTS est tenu de verser des intérêts à chaque détenteur, que les DTS reçus soient suffisants ou non pour justifier le paiement d'intérêts. Si les DTS reçus ne sont pas suffisants parce que les commissions exigibles n'ont pas été réglées, des DTS supplémentaires sont créés à titre temporaire.

Le taux d'intérêt du DTS est déterminé par référence à un taux d'intérêt composite du marché, qui est égal à la moyenne pondérée des rendements ou taux d'intérêt d'instruments à court terme sur le marché monétaire des États-Unis, du Japon, du Royaume-Uni et des pays de la zone euro. Le taux d'intérêt composite du marché qui sert à déterminer le taux d'intérêt du DTS est calculé le vendredi, au moyen des rendements ou taux en vigueur ce jour-là.

Le taux d'intérêt du DTS, qui est fixé à un niveau égal au taux d'intérêt composite du marché, entre en vigueur le lundi suivant et est appliqué jusqu'au dimanche suivant. Le taux d'intérêt moyen du DTS était de 1,58 % pour l'exercice clos le 30 avril 2004 (2,07 % pour l'exercice clos le 30 avril 2003).

Dépenses administratives

Les dépenses occasionnées par la gestion du département des DTS sont réglées par le FMI sur le compte des ressources générales, lequel est remboursé en DTS par le département des DTS à la fin de chaque exercice. Le département des DTS effectue à cette fin un prélèvement proportionnel sur l'allocation cumulative nette de chaque participant.

Impayés au titre d'obligations financières

Des provisions pour pertes résultant des impayés au titre d'obligations envers le département des DTS seraient constituées si le FMI devait anticiper une perte : aucune perte n'a été enregistrée jusqu'à présent.

3. Impayés au titre de prélèvements ou commissions

Au 30 avril 2004, les impayés au titre de prélèvements ou commissions à l'égard du département des DTS s'élevaient à 88,9 millions de DTS (85,8 millions au 30 avril 2003). Aux 30 avril 2004 et 2003, quatre pays membres étaient en retard d'au moins six mois dans le règlement de leurs obligations financières envers le département des DTS.

Au 30 avril, les impayés au titre de prélèvements et commissions d'une durée de six mois ou plus à l'égard du département des DTS s'établissaient comme suit :

	2004	2003
<i>Millions de DTS</i>		
Total	88,9	85,8
Impayés de six mois ou plus	87,4	83,9
Impayés de trois ans ou plus	75,9	68,1

Au 30 avril 2004, le montant et la durée des arriérés étaient comme suit :

	Total	Date des impayés les plus anciens
<i>Millions de DTS</i>		
Iraq	54,3	Novembre 1990
Libéria	24,2	Avril 1986
Somalie	10,3	Février 1991
Soudan	0,1	Avril 1991
Total	88,9	

Département des DTS
État des variations des avoirs en DTS
pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003

(Milliers de DTS)

	Participants	Compte des ressources générales	Détenteurs agréés	Total	
				2004	2003
Total des avoirs en début d'exercice	19.924.326	962.641	631.872	21.518.839	21.541.689
Origines des DTS reçus					
Transferts entre participants ou entre participants et détenteurs agréés					
Transactions par accord	1.078.923		61.048	1.139.971	2.858.416
Opérations					
Prêts	15.675			15.675	464.746
Règlement d'obligations financières	113.561		98.881	212.442	721.619
Opérations relatives au FMI					
Prêts FAS et FRPC	296.530			296.530	771.606
Remboursements et intérêts afférents aux prêts FAS					
			6.453	6.453	159.282
Commissions spéciales au titre de la FAS, de la FRPC et du fonds fiduciaire					
					95
Contributions et paiements au titre de la FRPC					
	221.262		62.754	284.016	498.838
Remboursements et intérêts afférents aux prêts de la FRPC					
			332.338	332.338	334.263
Paiements PPTE					
					2.830
Contributions au titre des FRPC-PPTE					
	937		4.153	5.090	26.174
Bonification de l'assistance post-conflit					
	494			494	658
Intérêts nets sur DTS					
	107.482		9.254	116.736	162.276
Transferts des participants au compte des ressources générales					
Rachats		2.981.392		2.981.392	1.954.711
Commissions		2.455.568		2.455.568	2.505.183
Paiements de quote-part					
		15.675		15.675	62.468
Prélèvements sur allocations de DTS (note 2)					
		1.394		1.394	1.763
Intérêts sur DTS					
		18.272		18.272	30.578
Transferts du compte des ressources générales aux participants et aux détenteurs agréés					
Achats	3.500.261			3.500.261	2.215.089
DTS acquis en échange de monnaies d'autres pays membres pour le règlement des commissions					
	1.398.238			1.398.238	1.597.594
Rémunération					
	946.840			946.840	1.175.248
Divers					
Remboursements et ajustements	83.575			83.575	89.058
Total reçu	7.763.778	5.472.301	574.881	13.810.960	15.632.495

Annexe 1 (fin)

Département des DTS
État des variations des avoirs en DTS
pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003

(Milliers de DTS)

	Participants	Compte des ressources générales	Débiteurs agréés	Total	
				2004	2003
Emplois des DTS					
Transferts entre participants ou entre participants et détenteurs agréés					
Transactions par accord	932.718		207.253	1.139.971	2.858.416
Opérations					
Prêts	15.675			15.675	464.746
Règlement d'obligations financières	114.556		97.886	212.442	721.619
Opérations relatives au FMI					
Prêts FAS et FRPC			296.530	296.530	771.606
Remboursements et intérêts afférents aux prêts FAS					
	6.453			6.453	159.282
Commissions spéciales au titre de la FAS, de la FRPC et du fonds fiduciaire					
					95
Contributions et paiements au titre de la FRPC					
	91.538		221.401	312.939	498.838
Remboursements et intérêts afférents aux prêts de la FRPC					
	303.415			303.415	334.263
Paiements PPTE					
					2.830
Contributions et paiements au titre des FRPC-PPTE					
	4.153		937	5.090	26.174
Bonification de l'assistance post-conflit					
			494	494	658
Transferts des participants au compte des ressources générales					
Rachats	2.981.392			2.981.392	1.954.711
Commissions	2.455.568			2.455.568	2.505.183
Paiements de quote-part	15.675			15.675	62.468
Prélèvements sur allocations de DTS (note 2)	1.394			1.394	1.763
Transferts du compte des ressources générales aux participants et aux détenteurs agréés					
Achats					
		3.500.261		3.500.261	2.215.089
DTS acquis en échange de monnaies d'autres pays membres pour le règlement des commissions					
		1.398.238		1.398.238	1.597.594
Rémunération					
		946.840		946.840	1.175.248
Divers					
Remboursements et ajustements					
		83.575		83.575	89.058
Commissions payées au département des DTS					
Commissions nettes à payer					
	135.008			135.008	192.854
Total					
	7.057.545	5.928.914	824.501	13.810.960	15.632.495
Commissions non payées à la date d'exigibilité					
	3.240	—	—	3.240	5.873
Règlement de commissions impayées					
	(163)	—	—	(163)	(28.723)
Total des avoirs en fin d'exercice					
	20.633.633	506.029	382.254	21.521.916	21.518.839

Les soldes de clôture ont été arrondis.

Département des DTS
Allocations et avoirs des participants
au 30 avril 2004

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Total	Avoirs	
			En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Afghanistan, État islamique d'	26.703	291	1,1	(26.412)
Afrique du Sud	220.360	222.790	101,1	2.430
Albanie	—	63.673	—	63.673
Algérie	128.640	9.547	7,4	(119.093)
Allemagne	1.210.760	1.326.256	109,5	115.496
Angola	—	145	—	145
Antigua-et-Barbuda	—	6	—	6
Arabie Saoudite	195.527	301.365	154,1	105.838
Argentine	318.370	843.583	265,0	525.213
Arménie, Rép. d'	—	17.598	—	17.598
Australie	470.545	117.508	25,0	(353.037)
Autriche	179.045	118.805	66,4	(60.240)
Azerbaïdjan	—	4.630	—	4.630
Bahamas	10.230	70	0,7	(10.160)
Bahreïn	6.200	658	10,6	(5.542)
Bangladesh	47.120	1.982	4,2	(45.138)
Barbade	8.039	71	0,9	(7.968)
Bélarus, Rép. du	—	128	—	128
Belgique	485.246	520.390	107,2	35.144
Belize	—	1.577	—	1.577
Bénin	9.409	90	1,0	(9.319)
Bhoutan	—	256	—	256
Bolivie	26.703	26.763	100,2	60
Bosnie-Herzégovine	20.481	1.100	5,4	(19.381)
Botswana	4.359	33.745	77,4	29.386
Brésil	358.670	185.471	51,7	(173.199)
Brunéi Darussalam	—	8.073	—	8.073
Bulgarie	—	70.513	—	70.513
Burkina Faso	9.409	186	2,0	(9.223)
Burundi	13.697	211	1,5	(13.486)
Cambodge	15.417	1.776	11,5	(13.641)
Cameroun	24.463	985	4,0	(23.478)
Canada	779.290	572.059	73,4	(207.231)
Cap-Vert	620	4	0,6	(616)
Chili	121.924	31.725	26,0	(90.199)
Chine	236.800	757.407	319,9	520.607
Chypre	19.438	2.146	11,0	(17.292)
Colombie	114.271	113.404	99,2	(867)
Comores	716	4	0,6	(712)
Congo, Rép. du	9.719	103	1,1	(9.616)
Congo, Rép. dém. du	86.309	5.027	5,8	(81.282)
Corée	72.911	15.743	21,6	(57.168)
Costa Rica	23.726	170	0,7	(23.556)
Côte d'Ivoire	37.828	281	0,7	(37.547)
Croatie, Rép. de	44.205	461	1,0	(43.744)
Danemark	178.864	38.993	21,8	(139.871)
Djibouti	1.178	87	7,4	(1.091)
Dominique	592	61	10,4	(531)
Égypte	135.924	48.587	35,7	(87.337)
El Salvador	24.985	24.981	100,0	(4)
Émirats arabes unis	38.737	1.261	3,3	(37.476)

Annexe 2 (suite)

Département des DTS
Allocations et avoirs des participants
au 30 avril 2004

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Total	Avoirs	
			En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Équateur	32.929	11.888	36,1	(21.041)
Érythrée	—	—	—	—
Espagne	298.805	282.521	94,6	(16.284)
Estonie, Rép. d'	—	53	—	53
États-Unis	4.899.530	8.571.679	174,9	3.672.149
Éthiopie	11.160	1.633	14,6	(9.527)
Fidji	6.958	5.222	75,0	(1.736)
Finlande	142.690	113.585	79,6	(29.105)
France	1.079.870	525.263	48,6	(554.607)
Gabon	14.091	341	2,4	(13.750)
Gambie	5.121	25	0,5	(5.096)
Géorgie	—	1.364	—	1.364
Ghana	62.983	28.716	45,6	(34.267)
Grèce	103.544	15.327	14,8	(88.217)
Grenade	930	55	5,9	(875)
Guatemala	27.678	5.437	19,6	(22.241)
Guinée	17.604	—	—	(17.604)
Guinée-Bissau	1.212	662	54,6	(550)
Guinée équatoriale	5.812	25	0,4	(5.787)
Guyana	14.530	2.655	18,3	(11.875)
Haïti	13.697	2.170	15,8	(11.527)
Honduras	19.057	179	0,9	(18.878)
Hongrie	—	32.951	—	32.951
Îles Marshall	—	—	—	—
Îles Salomon	654	4	0,6	(650)
Inde	681.170	1.518	0,2	(679.652)
Indonésie	238.956	44.897	18,8	(194.059)
Iran, Rép. islamique d'	244.056	268.488	110,0	24.432
Iraq	68.464	—	—	(68.464)
Irlande	87.263	54.174	62,1	(33.089)
Islande	16.409	87	0,5	(16.322)
Israël	106.360	7.227	6,8	(99.133)
Italie	702.400	138.569	19,7	(563.831)
Jamaïque	40.613	459	1,1	(40.154)
Japon	891.690	1.842.560	206,6	950.870
Jordanie	16.887	3.068	18,2	(13.819)
Kazakhstan, Rép. du	—	778	—	778
Kenya	36.990	1.228	3,3	(35.762)
Kiribati	—	10	—	10
Koweït	26.744	109.744	410,3	83.000
Lesotho	3.739	417	11,1	(3.322)
Lettonie, Rép. de	—	23	—	23
Liban	4.393	20.765	472,7	16.372
Libéria	21.007	—	—	(21.007)
Libye	58.771	465.033	791,3	406.262
Lituanie, Rép. de	—	192	—	192
Luxembourg	16.955	8.684	51,2	(8.271)
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	8.379	4.383	52,3	(3.996)
Madagascar	19.270	124	0,6	(19.146)
Malaisie	139.048	121.932	87,7	(17.116)

Département des DTS
Allocations et avoirs des participants
au 30 avril 2004

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Total	Avoirs	
			En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Malawi	10.975	1.150	10,5	(9.825)
Maldives	282	307	108,6	25
Mali	15.912	558	3,5	(15.354)
Malte	11.288	30.048	266,2	18.760
Maroc	85.689	70.219	81,9	(15.470)
Maurice	15.744	17.301	109,9	1.557
Mauritanie	9.719	48	0,5	(9.671)
Mexique	290.020	293.258	101,1	3.238
Micronésie, États fédérés de	—	1.201	—	1.201
Moldova, Rép. de	—	421	—	421
Mongolie	—	26	—	26
Mozambique	—	53	—	53
Myanmar	43.474	211	0,5	(43.263)
Namibie	—	17	—	17
Népal	8.105	519	6,4	(7.586)
Nicaragua	19.483	713	3,7	(18.770)
Niger	9.409	161	1,7	(9.248)
Nigéria	157.155	1.065	0,7	(156.090)
Norvège	167.770	217.918	129,9	50.148
Nouvelle-Zélande	141.322	19.905	14,1	(121.417)
Oman	6.262	8.128	129,8	1.866
Ouganda	29.396	5.016	17,1	(24.380)
Ouzbékistan, Rép. de l'	—	200	—	200
Pakistan	169.989	164.209	96,6	(5.780)
Palaos, Rép. des	—	—	—	—
Panama	26.322	966	3,7	(25.356)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9.300	2.002	21,5	(7.298)
Paraguay	13.697	84.971	620,4	71.274
Pays-Bas	530.340	506.136	95,4	(24.204)
Pérou	91.319	1.143	1,3	(90.176)
Philippines	116.595	4.973	4,3	(111.622)
Pologne, Rép. de	—	38.865	—	38.865
Portugal	53.320	62.380	117,0	9.060
Qatar	12.822	22.159	172,8	9.337
République arabe syrienne	36.564	190	0,5	(36.374)
République Centrafricaine	9.325	60	0,6	(9.265)
République dém. pop. lao	9.409	11.128	118,3	1.719
République Dominicaine	31.585	1.120	3,5	(30.465)
République kirghize	—	9.866	—	9.866
République slovaque	—	867	—	867
République tchèque	—	—	—	—
Roumanie	75.950	2.749	3,6	(73.201)
Royaume-Uni	1.913.070	222.721	11,6	(1.690.349)
Russie, Fédération de	—	17.371	—	17.371
Rwanda	13.697	20.061	146,5	6.364
Saint-Kitts-et-Nevis	—	1	—	1
Saint-Marin, Rép. de	—	506	—	506
Saint-Vincent-et-les Grenadines	354	4	1,0	(350)
Sainte-Lucie	742	1.494	201,4	752
Samoa	1.142	2.406	210,7	1.264
São Tomé-et-Príncipe	620	15	2,4	(605)

Annexe 2 (fin)

Département des DTS
Allocations et avoirs des participants
au 30 avril 2004

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Total	Avoirs	
			En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Sénégal	24.462	1.720	7,0	(22.742)
Serbie-et-Monténégro	56.665	6.946	12,3	(49.719)
Seychelles	406	4	1,0	(402)
Sierra Leone	17.455	19.718	113,0	2.263
Singapour	16.475	182.183	1.105,8	165.708
Slovénie, Rép. de	25.431	6.428	25,3	(19.003)
Somalie	13.697	—	—	(13.697)
Soudan	52.192	217	0,4	(51.975)
Sri Lanka	70.868	1.407	2,0	(69.461)
Suède	246.525	117.141	47,5	(129.384)
Suisse	—	22.695	—	22.695
Suriname	7.750	1.296	16,7	(6.454)
Swaziland	6.432	2.468	38,4	(3.964)
Tadjikistan, Rép. du	—	574	—	574
Tanzanie	31.372	213	0,7	(31.159)
Tchad	9.409	49	0,5	(9.360)
Thaïlande	84.652	1.052	1,2	(83.600)
Timor-Leste, Rép. dém. du	—	—	—	—
Togo	10.975	57	0,5	(10.918)
Tonga	—	222	—	222
Trinité-et-Tobago	46.231	985	2,1	(45.246)
Tunisie	34.243	17.000	49,6	(17.243)
Turkménistan, Rép. du	—	—	—	—
Turquie	112.307	148.035	131,8	35.728
Ukraine	—	7.027	—	7.027
Uruguay	49.977	17.293	34,6	(32.684)
Vanuatu	—	897	—	897
Venezuela	316.890	6.619	2,1	(310.271)
Vietnam	47.658	690	1,4	(46.968)
Yémen, Rép. du	28.743	32.935	114,6	4.192
Zambie	68.298	2.088	3,1	(66.210)
Zimbabwe	10.200	9	0,1	(10.191)
Pays dont les avoirs sont supérieurs aux allocations	9.594.484	16.767.772	174,8	7.173.288
Pays dont les avoirs sont inférieurs aux allocations	11.838.846	3.865.861	32,7	(7.972.985)
Total des participants	21.433.330	20.633.633		
Compte des ressources générales		506.029		
Détenteurs agréés		382.254		
Commissions impayées	88.586			
	<u>21.521.916</u>	<u>21.521.916</u>		

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Bilan consolidé aux 30 avril 2004 et 2003

(Milliers de DTS)

	2004	2003
Actifs		
Espèces et quasi-espèces	2.721.670	2.481.040
Placements (note 3)	3.035.128	3.205.052
Prêts à recevoir (note 4)	6.699.728	6.667.296
Intérêts à recevoir	20.915	18.979
Total des actifs	12.477.441	12.372.367
Passifs et ressources		
Emprunts (note 5)	7.512.656	7.431.854
Intérêts à payer	34.518	39.333
Autres passifs	4.483	2.930
Total des passifs	7.551.657	7.474.117
Ressources	4.925.784	4.898.250
Total des passifs et des ressources	12.477.441	12.372.367

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Rodrigo de Rato

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003

(Milliers de DTS)

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	4.898.250	4.695.845
Revenu des placements (note 3)	75.377	119.657
Intérêts sur les prêts	33.587	31.058
Paiements d'intérêts	(106.300)	(137.618)
Autres dépenses	(3.286)	(3.238)
Revenu/(perte) opérationnel	(622)	9.859
Contributions (note 6)	34.326	43.287
	33.704	53.146
Transferts du compte de versements spécial (note 8)	51.530	213.259
Transferts par l'intermédiaire du compte de versements spécial au fonds fiduciaire FRPC-PPTE (note 8)	(57.700)	(64.000)
Variations nettes des ressources	27.534	202.405
Solde à la fin de l'exercice	4.925.784	4.898.250

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
État des flux de trésorerie sur une base consolidée
pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003

(Milliers de DTS)

	2004	2003
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Revenu/(perte) net	(622)	9.859
Ajustements résultant du rapprochement du revenu net et des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Variations des intérêts à payer et autres engagements	(3.262)	(225)
Variations des intérêts à recevoir	(1.936)	(2.986)
Flux de trésorerie provenant des pays membres		
Décaissements de prêts	(865.215)	(1.217.527)
Remboursements de prêts	832.783	723.079
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	(38.252)	(487.800)
Flux de trésorerie liés aux placements		
Placements, net	169.924	(575.767)
Flux de trésorerie nets liés (affectés) aux placements	169.924	(575.767)
Flux de trésorerie liés aux activités financières		
Emprunts	864.978	1.192.875
Remboursements des emprunts	(784.176)	(525.455)
Contributions	34.326	43.287
Transferts du compte spécial de versements	51.530	213.259
Transferts par l'intermédiaire du compte spécial de versements au fonds fiduciaire de la FRPC-PPTE	(57.700)	(64.000)
Flux de trésorerie nets liés aux activités financières	108.958	859.966
Espèces et quasi-espèces en début d'exercice	2.481.040	2.684.641
Espèces et quasi-espèces en fin d'exercice	2.721.670	2.481.040

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Notes relatives aux états financiers consolidés aux 30 avril 2004 et 2003

1. Nature des opérations

Le compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (le compte de fiducie de la FRPC ou le compte de fiducie), dont le FMI est le fiduciaire, a été créé en décembre 1987, puis prorogé et élargi en février 1994. Il a pour objet de fournir des prêts assortis de conditions concessionnelles aux pays en développement à faible revenu qui sont membres du FMI et qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de cette aide. Ses ressources font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à régler des engagements ou à couvrir des pertes résultant de l'administration de ces comptes.

Les opérations du compte de fiducie s'effectuent par l'intermédiaire d'un compte de prêts, d'une réserve et d'un compte de bonification. La note 9 des états financiers présente, sur une base consolidée, le bilan ainsi que les comptes de résultats et états des variations des ressources pour chacun de ces comptes.

Compte de prêts

Les ressources du compte de prêts sont constituées par le produit des emprunts, des remboursements de principal et des paiements d'intérêts au titre des prêts du compte de fiducie. Au 30 avril 2004, l'encours des prêts s'élevait à 6.699,7 millions de DTS (6.667,3 millions au 30 avril 2003). Au 30 avril 2004, les ressources du compte de prêts incluaient les avances cumulées de la réserve, d'un montant de 74,7 millions de DTS, conséquence du non-paiement de principal par le Zimbabwe (65,5 millions de DTS au 30 avril 2003).

Réserve

La réserve est alimentée par les montants transférés du compte de versements spécial par le FMI et le revenu net du placement des ressources détenues à la réserve et au compte de prêts.

Le fiduciaire doit affecter les ressources détenues à la réserve au paiement des intérêts ou au remboursement du principal des emprunts du compte de prêts, dans le cas où les ressources provenant du remboursement du principal et des paiements d'intérêts acquittés par les emprunteurs au compte de prêts, augmentées de la bonification d'intérêts autorisée, ne suffisent pas.

Compte de bonification

Les ressources du compte de bonification sont constituées par les contributions au compte de fiducie, y compris les transferts de revenus nets des comptes administrés de la FRPC et les 400 millions de DTS transférés du compte de versements spécial par le FMI, le revenu net des prêts au compte de fiducie en faveur du compte de bonification et le revenu net du placement des ressources du compte de bonification.

Le fiduciaire effectue des tirages sur les ressources disponibles au compte de bonification afin de couvrir, pour chaque période de calcul des intérêts, l'écart entre les intérêts dus par les emprunteurs du compte de fiducie et les intérêts dus au titre des emprunts du compte de prêts.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du compte de fiducie de la FRPC sont préparés conformément aux normes internationales de communication de l'information financière (IFRS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes IFRS exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers du compte de fiducie sont préparés sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées à la date où elles sont perçues, et les dépenses, à celle où elles sont encourues.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Aux 30 avril 2004 et 2003, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Dollar EU	0,5770
Euro	0,4260
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0000

Au 30 avril 2004, un DTS était égal à 1,45183 dollar EU (1,38391 dollar EU au 30 avril 2003).

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces incluent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt-dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres unités monétaires et sont comptabilisés à leur coût, qui équivaut à leur juste valeur. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Placements

Les ressources du compte de fiducie sont placées sous la forme de titres de créance ou de dépôts à échéance fixe, classés comme titres disponibles à la vente. Les placements sont évalués au prix du marché au dernier jour ouvrable de la période comptable. La valeur comptable des placements est à peu près égale à leur juste valeur et les profits ou pertes latents sont portés au compte de résultats. Les achats sont évalués et comptabilisés à la date de l'opération, et les ventes sont évaluées à la date du règlement effectif. Le revenu des placements recouvre les intérêts perçus, les gains et pertes, réalisés ou non, sur les placements, y compris les plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Pour maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective en moyenne pondérée des placements est limitée à trois ans. On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS, ou dans les monnaies du panier du DTS, et en veillant à ce que la composition en monnaies du portefeuille de placements corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Prêts

Les prêts du compte de fiducie sont d'abord comptabilisés au montant décaissé, à condition que la valeur actualisée nette des flux de trésorerie à enregistrer au titre des taux d'intérêt appliqués et du compte de bonification soit égale ou supérieure au montant décaissé. L'encours des prêts est ensuite calculé selon la méthode d'amortissement des coûts.

Impayés au titre d'obligations financières

Le FMI a pour politique de ne pas inclure dans le revenu de l'exercice, les commissions dues par les pays qui sont en retard de six mois ou plus dans le règlement de leurs obligations. Les moins-values ne sont comptabilisées qu'une fois que celles-ci sont étayées par une preuve tangible de moins perçu résultant d'un événement antérieur survenu après la comptabilisation initiale; elles représentent la différence entre le montant de l'encours comptabilisé et la valeur actualisée des projections de flux de trésorerie.

Contributions

Les contributions bilatérales viennent en augmentation des ressources après exécution des conditions spécifiées et relèvent d'accords bilatéraux stipulant comment les ressources doivent être utilisées.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les avoirs et engagements monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les avoirs et engagements monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Chiffres de la période précédente

Lorsque nécessaire, les chiffres des exercices précédents ont été ajustés pour tenir compte des changements de présentation.

3. Placements

Les échéances des placements sont comme suit :

Échéance au 30 avril	2004	2003
	<i>Milliers de DTS</i>	
Moins de 1 an	2.831.390	2.612.829
1-3 ans	168.542	566.905
3-5 ans	-	4.982
Plus de 5 ans	35.196	20.336
Total	<u>3.035.128</u>	<u>3.205.052</u>

Au 30 avril, la composition des placements était la suivante :

	2004	2003
	<i>Milliers de DTS</i>	
Titres de créance	2.800.283	2.923.255
Dépôts à échéance fixe	234.845	281.797
Total	<u>3.035.128</u>	<u>3.205.052</u>

Au 30 avril, le revenu des placements s'établissait comme suit :

	2004	2003
	<i>Milliers de DTS</i>	
Revenu sous forme d'intérêts	119.077	144.544
Pertes réalisées, net	(70.151)	(52.803)
Gains non réalisés, net	26.647	29.686
Pertes de change, net	(196)	(1.770)
Total	<u>75.377</u>	<u>119.657</u>

4. Montants à recevoir en remboursement de prêts

Les ressources du compte de prêts sont engagées pour trois ans en faveur des pays membres admissibles dès l'approbation par le fiduciaire d'un accord triennal à l'appui de leurs programmes macroéconomiques et d'ajustement structurel. Le taux d'intérêt annuel sur l'encours de ces prêts est de ½ %. Le calendrier de remboursement des prêts est résumé ci-après :

Période de remboursement, exercice clos le 30 avril

	Milliers de DTS
2005	881.952
2006	854.789
2007	726.142
2008	815.876
2009	820.734
2010 et au-delà	2.525.537
Impayés	74.698
Total	<u>6.699.728</u>

Il est tenu compte ci-dessus des impayés d'un pays membre qui, à la fin de l'exercice 2004, avaient une durée de plus de six mois et s'élevaient à 74,7 millions de DTS (65,5 millions de DTS au 30 avril 2003).

Aux 30 avril 2004 et 2003, les crédits du compte de fiducie aux plus gros utilisateurs s'établissaient comme suit :

	2004		2003	
	<i>Millions de DTS et en pourcentage du total des crédits FRPC</i>			
Le plus gros utilisateur	916,1	13,7 %	737,6	11,1 %
Les trois plus gros utilisateurs	1.920,4	28,7 %	1.820,8	27,3 %
Les cinq plus gros utilisateurs	2.512,0	37,5 %	2.469,9	37,0 %

5. Emprunts

L'état récapitulatif des accords d'emprunt aux 30 avril 2004 et 2003 est présenté ci-après :

	Montants non tirés	
	2004	2003
	<i>Milliers de DTS</i>	
Compte de prêts	4.856.812	5.718.318
Compte de bonification	65.167	3.330

Le fiduciaire a accepté de détenir le produit des remboursements du principal des emprunts du compte de fiducie dans un compte d'attente ouvert au compte de prêts et de le placer au nom du prêteur. Les remboursements de principal s'accumuleront jusqu'à l'échéance finale du prêt et leur produit total sera alors transféré au prêteur. Les montants déposés à ce compte sont investis par le fiduciaire, et seul le revenu des placements sera utilisé pour les paiements d'intérêts au prêteur.

Le fiduciaire contracte des emprunts aux conditions convenues entre lui et les prêteurs. Au 30 avril 2004, les taux d'intérêt annuels sur ces emprunts s'inscrivaient dans une fourchette comprise entre 0,5 et 6,5 % (comparés à une fourchette de 0,5 à 6,9 % au 30 avril 2003). Le principal de ces emprunts est remboursable entre 5½ ans et 16 ans après le premier tirage.

Le calendrier de remboursement des emprunts est le suivant :

Période de remboursement, exercice clos le 30 avril	<i>Milliers de DTS</i>
2005	953.566
2006	1.504.589
2007	982.706
2008	822.951
2009	822.916
2010 et au-delà	<u>2.425.928</u>
Total	<u>7.512.656</u>

Pour l'exercice clos le 30 avril 2004, les emprunts se chiffrent à 865 millions de DTS (1.194 millions pour l'exercice clos le 30 avril 2003) et les remboursements, à 784 millions de DTS (526 millions de DTS pour l'exercice précédent).

6. Contributions

Le fiduciaire accepte des contributions en faveur du compte de bonification aux conditions convenues avec les différents bailleurs de fonds. Au 30 avril 2004, les contributions reçues – y compris les transferts du compte de versements spécial – atteignaient un total cumulé de 2.430,0 millions de DTS (2.395,8 millions au 30 avril 2003).

7. Engagements de ressources au titre d'accords de prêt

Les accords de prêt sont des décisions par lesquelles le FMI donne aux pays membres l'assurance qu'il est prêt à leur fournir pendant une période précise des devises ou des DTS à hauteur d'un montant fixé conformément à ces décisions. Au 30 avril 2004, le total restant à tirer dans le cadre de 36 accords de prêt s'élevait à 2.088,9 millions de DTS (2.473,8 millions au titre de 36 accords au 30 avril 2003).

8. Transferts par l'intermédiaire du compte de versements spécial

Les dépenses afférentes à l'administration du compte de fiducie sont réglées par le compte des ressources générales du FMI, qui en reçoit le remboursement de la réserve du compte de fiducie par l'intermédiaire du compte de versements spécial; au besoin, les montants correspondants sont transférés de la réserve au compte de versements spécial. Le Conseil d'administration du FMI a décidé que, pour l'exercice 2004, comme pour l'exercice précédent, aucun remboursement ne serait effectué au département général et qu'un montant équivalent serait transféré de la réserve (par l'intermédiaire du compte de versements spécial) au fonds fiduciaire FRPC-PPTE. Le montant transféré est de 57,7 millions de DTS pour l'exercice 2004 et de 64,0 millions de DTS pour l'exercice 2003.

Si nécessaire, il est possible de transférer des ressources à concurrence de 250 millions de DTS de la réserve (par l'intermédiaire du compte de versements spécial) au fonds fiduciaire FRPC-PPTE pour l'octroi de prêts ou dons aux pays membres admissibles à l'initiative PPTE. Aux 30 avril 2004 et 2003, 43,5 millions de DTS avaient été transférés à cet effet.

9. Bilan, compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée

Le bilan, le compte de résultats et l'état des variations des ressources pour chacune des composantes du compte de fiducie de la FRPC sont présentés ci-après.

Note 9

**Bilan consolidé
aux 30 avril 2004 et 2003**

(Milliers de DTS)

	Compte de prêts		Réserve		Compte de bonification		Total	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Actifs								
Espèces et quasi-espèces	627.730	453.718	1.050.119	1.102.840	1.043.821	924.482	2.721.670	2.481.040
Placements (note 3)	234.846	281.797	1.999.165	1.959.143	801.117	964.112	3.035.128	3.205.052
Prêts à recevoir (note 4)	6.699.728	6.667.296	—	—	—	—	6.699.728	6.667.296
Transferts cumulés entre comptes	20.202	19.270	48.095	3.208	(68.297)	(22.478)	—	—
Intérêts à recevoir	19.866	17.338	961	1.329	88	312	20.915	18.979
Total des actifs	<u>7.602.372</u>	<u>7.439.419</u>	<u>3.098.340</u>	<u>3.066.520</u>	<u>1.776.729</u>	<u>1.866.428</u>	<u>12.477.441</u>	<u>12.372.367</u>
Passifs et ressources								
Emprunts (note 5)	7.488.707	7.333.068	—	—	23.949	98.786	7.512.656	7.431.854
Intérêts à payer	34.484	37.878	—	—	34	1.455	34.518	39.333
Autres passifs	4.483	2.930	—	—	—	—	4.483	2.930
Total des passifs	<u>7.527.674</u>	<u>7.373.876</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>23.983</u>	<u>100.241</u>	<u>7.551.657</u>	<u>7.474.117</u>
Ressources	74.698	65.543	3.098.340	3.066.520	1.752.746	1.766.187	4.925.784	4.898.250
Total des passifs et ressources	<u>7.602.372</u>	<u>7.439.419</u>	<u>3.098.340</u>	<u>3.066.520</u>	<u>1.776.729</u>	<u>1.866.428</u>	<u>12.477.441</u>	<u>12.372.367</u>

**Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée
pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003**

(Milliers de DTS)

	Compte de prêts		Réserve		Compte de bonification		Total	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Solde au début de l'exercice	65.543	41.494	3.066.520	2.869.791	1.766.187	1.784.560	4.898.250	4.695.845
Revenu des placements (note 3)	—	—	48.856	74.918	26.521	44.739	75.377	119.657
Intérêts sur les prêts	33.587	31.058	—	—	—	—	33.587	31.058
Paiements d'intérêts	(104.912)	(135.951)	—	—	(1.388)	(1.667)	(106.300)	(137.618)
Autres dépenses	—	—	(1.711)	(1.575)	(1.575)	(1.663)	(3.286)	(3.238)
Revenu/(perte) opérationnel	(71.325)	(104.893)	47.145	73.343	23.558	41.409	(622)	9.859
Contributions (note 6)	—	—	—	—	34.326	43.287	34.326	43.287
	(71.325)	(104.893)	47.145	73.343	57.884	84.696	33.704	53.146
Transferts du CVS (note 8)	—	—	51.530	213.259	—	—	51.530	213.259
Transferts par l'intermédiaire du CVS au fonds fiduciaire FRPC-PPTE (note 8)	—	—	(57.700)	(64.000)	—	—	(57.700)	(64.000)
Transferts entre :								
Compte de prêts et réserve	9.155	25.873	(9.155)	(25.873)	—	—	—	—
Compte de prêts et compte de bonification	71.325	103.069	—	—	(71.325)	(103.069)	—	—
Variations nettes des ressources	<u>9.155</u>	<u>24.049</u>	<u>31.820</u>	<u>196.729</u>	<u>(13.441)</u>	<u>(18.373)</u>	<u>27.534</u>	<u>202.405</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>74.698</u>	<u>65.543</u>	<u>3.098.340</u>	<u>3.066.520</u>	<u>1.752.746</u>	<u>1.766.187</u>	<u>4.925.784</u>	<u>4.898.250</u>

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Encours des prêts au 30 avril 2004

(Milliers de DTS)

Pays membre	Compte de prêts de la FRPC		Facilité d'ajustement structurel ¹	
	Solde	Pourcentage	Solde	Pourcentage
Albanie	63.275	0,94	—	—
Arménie, Rép. d'	132.350	1,98	—	—
Azerbaïdjan	105.018	1,57	—	—
Bangladesh	99.000	1,48	—	—
Bénin	47.838	0,71	—	—
Bolivie	115.704	1,73	—	—
Burkina Faso	82.306	1,23	1.264	1,47
Burundi	26.400	0,39	—	—
Cambodge	66.900	1,00	—	—
Cameroon	225.455	3,37	—	—
Cap-Vert	4.920	0,07	—	—
Congo, Rép. du	6.948	0,10	—	—
Congo, Rép. dém. du	500.067	7,46	—	—
Côte d'Ivoire	271.729	4,06	—	—
Djibouti	13.630	0,20	—	—
Dominique	2.666	0,04	—	—
Éthiopie	110.491	1,65	2.824	3,29
Gambie	21.439	0,32	—	—
Géorgie	168.825	2,52	—	—
Ghana	298.065	4,45	—	—
Guinée	86.114	1,29	—	—
Guinée-Bissau	11.249	0,17	—	—
Guinée équatoriale	37	—	148	0,17
Guyana	59.696	0,89	—	—
Haïti	9.105	0,14	—	—
Honduras	124.573	1,86	—	—
Kenya	75.585	1,13	—	—
Lesotho	21.000	0,31	—	—
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	22.638	0,34	—	—
Madagascar	138.143	2,06	—	—
Malawi	49.333	0,74	—	—
Mali	105.626	1,58	—	—
Mauritanie	65.633	0,98	—	—
Moldova, Rép. de	27.720	0,41	—	—
Mongolie	31.317	0,47	—	—
Mozambique	136.970	2,04	—	—
Népal	7.130	0,11	—	—
Nicaragua	155.748	2,32	—	—
Niger	84.570	1,26	—	—
Ouganda	151.451	2,26	—	—
Pakistan	916.128	13,67	—	—
République Centrafricaine	23.656	0,35	—	—
République dém. pop. lao	28.091	0,42	—	—
République kirghize	138.766	2,07	—	—
Rwanda	61.835	0,92	—	—
São Tomé-et-Príncipe	1.902	0,03	—	—
Sénégal	155.372	2,32	—	—
Sierra Leone	117.700	1,76	—	—
Somalie	—	—	8.840	10,31
Sri Lanka	38.390	0,57	—	—
Tadjikistan, Rép. du	76.960	1,15	—	—
Tanzanie	293.482	4,38	—	—
Tchad	69.883	1,04	—	—
Togo	24.978	0,37	—	—
Vietnam	214.800	3,21	—	—
Yémen, Rép. du	225.550	3,37	—	—
Zambie	504.193	7,53	72.700	84,76
Zimbabwe	81.378	1,21	—	—
Encours total des prêts	<u>6.699.728</u>	<u>100,00</u>	<u>85.776</u>	<u>100,00</u>

¹Des prêts au titre de la facilité d'ajustement structurel (FAS) ayant été décaissés en liaison avec des accords FRPC, la liste ci-dessus inclut ces prêts ainsi que ceux qui ont été décaissés en faveur des pays membres dans le cadre de la FAS. Il s'agit de prêts transitant par le compte de versements spécial, qui apparaissent dans les états financiers du département général. Les remboursements de tous les prêts FAS sont transférés à la réserve de la FRPC dès leur réception.

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
Contributions et transferts au compte de bonification
au 30 avril 2004

(Milliers de DTS)

Contributeur¹	Montant
Contributions directes au compte de bonification	
Allemagne	132.832
Argentine	20.400
Australie	6.770
Bangladesh	486
Canada	182.198
Chine	8.500
Corée	32.191
Danemark	38.299
Égypte	10.002
États-Unis	126.079
Finlande	22.684
Inde	7.204
Irlande	4.740
Islande	3.200
Italie	150.261
Japon	506.997
Luxembourg	8.945
Maroc	7.284
Norvège	28.074
Pays-Bas	94.372
République tchèque	10.004
Royaume-Uni	316.564
Suède	110.887
Suisse	37.075
Turquie	6.000
Total des contributions directes au compte de bonification	<u>1.872.048</u>
Revenu net transféré des comptes administrés	
Autriche	40.341
Belgique	77.953
Botswana	1.352
Chili	2.910
Grèce	25.941
Indonésie	4.936
Iran, Rép. islamique d'	1.364
Portugal	3.239
Revenu net total transféré des comptes administrés	<u>158.036</u>
Total des contributions reçues	2.030.084
Transferts du compte de versements spécial	<u>400.000</u>
Total des contributions reçues et des transferts du compte de versements spécial	2.430.084
Revenu net cumulé du compte de bonification	861.439
Ressources décaissées pour subventionner les prêts du compte de fiducie	<u>(1.538.777)</u>
Total des ressources du compte de bonification	<u>1.752.746</u>

¹Outre les contributions directes, des prêts accordés à des conditions concessionnelles par un certain nombre de pays membres alimentent le compte de prêts (voir annexe 3).

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

État des accords d'emprunt au 30 avril 2004

(Milliers de DTS)

Pays membre	Taux d'intérêt (pourcentage)	Montant de l'accord	Montant tiré	Solde non tiré
Compte de prêts				
Avant l'élargissement de la FRPC				
Allemagne	Variable ¹	700.000	700.000	152.802
Canada	Fixe ²	300.000	300.000	70.671
Corée	Variable ¹	65.000	65.000	4.195
France	0,5 ³	800.000	800.000	114.286
Italie	Variable ¹	370.000	370.000	73.438
Japon	Variable ¹	2.200.000	2.200.000	540.630
Norvège	Variable ¹	90.000	90.000	13.000
Total avant l'élargissement de la FRPC		4.525.000	4.525.000	969.022
Aux fins de l'élargissement de la FRPC				
Allemagne	Variable ¹	2.050.000	909.834	866.852
Belgique	Variable ¹	350.000	242.331	242.331
Canada	Variable ¹	400.000	338.713	317.330
Chine	Variable ¹	200.000	153.492	140.610
Corée	Variable ¹	27.700	27.700	25.881
Danemark	Variable ¹	100.000	100.000	100.000
Égypte	Variable ¹	155.600	100.000	87.362
Espagne – Banque d'Espagne	Variable ¹	425.000	41.410	41.410
Espagne – Gouvernement espagnol (ICO)	Fixe	67.000	67.000	62.504
Fonds pour le développement international de l'OPEP	Variable ¹	34.439 ⁴	36.990	36.990
France	Variable ³	2.100.000	935.571	880.155
Italie	Variable ¹	1.010.000	575.392	570.413
Japon	Variable ¹	2.934.800	1.992.778	1.931.423
Norvège	Variable ¹	60.000	60.000	53.280
Pays-Bas	Variable ¹	450.000	140.355	140.355
Suisse	Variable ¹	401.700	187.861	160.213
Total des prêts pour l'élargissement de la FRPC		10.766.239	5.909.427	5.657.109
Ressources détenues dans l'attente des remboursements	5	–	–	862.576 ⁵
Totaux – Compte de prêts		15.291.239	10.434.427	7.488.707
Compte de bonification				
Espagne – Gouvernement espagnol (ICO)	0,50	67.000	4.496	4.496
Malte	0,50	1.365	1.365	1.365
Pakistan	0,50	10.000	7.337	7.337
Tunisie	0,50	3.551	3.551	3.551
Uruguay	Variable ⁶	7.200	7.200	7.200
Totaux – Compte de bonification		89.116	23.949	23.949

¹Les prêts consentis dans le cadre de cet accord sont assortis de taux variables liés à ceux du marché.

²Les prêts au titre de cet accord sont assortis des taux du marché au moment du décaissement du prêt.

³L'accord passé avec la France avant l'élargissement de la FRPC (d'un montant de 800 millions de DTS) est assorti d'un taux d'intérêt de 0,5 % pour les premiers 700 millions de DTS tirés, et d'un taux variable lié à celui du marché par la suite. L'accord conclu avec la France aux fins de l'élargissement de la FRPC (2,1 milliards de DTS) prévoit un taux d'intérêt de 0,5 % jusqu'à ce que la bonification implicite cumulée des intérêts atteigne 250 millions de DTS, et un taux variable lié au marché par la suite.

⁴L'accord passé avec le Fonds pour le développement international de l'OPEP porte sur 50 millions de dollars, soit 34,4 millions de DTS au taux de change de 0,688785 DTS pour 1 dollar EU, au 30 avril 2004.

⁵Ce montant correspond aux remboursements de principal dont le montant est détenu et investi au nom des prêteurs.

⁶Le taux d'intérêt payable sur l'emprunt à l'Uruguay est égal au taux des dépôts libellés en DTS minoré de 2,6 % par an.

Annexe 4

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
État des accords de prêt¹
au 30 avril 2004

(Milliers de DTS)

Pays membre	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé	Montant non tiré
Albanie	21 juin 2002	20 juin 2005	28.000	12.000
Arménie, Rép. d'	23 mai 2001	22 mai 2004	69.000	19.000
Azerbaïdjan	6 juill. 2001	31 mars 2005	80.450	38.610
Bangladesh	20 juin 2003	19 juin 2006	347.000	248.000
Burkina Faso	11 juin 2003	10 juin 2006	24.080	17.200
Burundi	23 janv. 2004	22 janv. 2007	69.300	42.900
Cameroun	21 déc. 2000	20 déc. 2004	111.420	31.830
Cap-Vert	10 avr. 2002	9 avr. 2005	8.640	3.720
Congo, Rép. dém. du	12 juin 2002	11 juin 2005	580.000	79.933
Côte d'Ivoire	29 mars 2002	28 mars 2005	292.680	234.140
Dominique	29 déc. 2003	28 déc. 2006	7.688	5.022
Éthiopie	22 mars 2001	31 juill. 2004	100.277	10.429
Gambie	18 juill. 2002	17 juill. 2005	20.220	17.330
Ghana	9 mai 2003	8 mai 2006	184.500	131.800
Guinée	2 mai 2001	1 ^{er} mai 2004	64.260	38.556
Guyana	20 sept. 2002	19 mars 2006	54.550	43.030
Honduras	27 févr. 2004	26 févr. 2007	71.200	61.029
Kenya	21 nov. 2003	20 nov. 2006	175.000	150.000
Lesotho	9 mars 2001	30 juin 2004	24.500	3.500
Madagascar	1 ^{er} mars 2001	1 ^{er} mars 2005	91.650	22.695
Malawi	21 déc. 2000	20 déc. 2004	45.110	32.230
Mauritanie	18 juill. 2003	17 juill. 2006	6.440	5.520
Mongolie	28 sept. 2001	31 juill. 2005	28.490	16.280
Népal	19 nov. 2003	18 nov. 2006	49.910	42.780
Nicaragua	13 déc. 2002	12 déc. 2005	97.500	55.710
Niger	22 déc. 2000	30 juin 2004	59.200	8.440
Ouganda	13 sept. 2002	12 sept. 2005	13.500	8.000
Pakistan	6 déc. 2001	5 déc. 2004	1.033.700	344.560
République dém. pop. lao	25 avr. 2001	24 avr. 2005	31.700	13.580
République kirghize	6 déc. 2001	5 déc. 2004	73.400	19.120
Rwanda	12 août 2002	11 août 2005	4.000	2.855
Sénégal	28 avr. 2003	27 avr. 2006	24.270	17.330
Sierra Leone	26 sept. 2001	25 mars 2005	130.840	28.003
Sri Lanka	18 avr. 2003	17 avr. 2006	269.000	230.610
Tadjikistan, Rép. du	11 déc. 2002	10 déc. 2005	65.000	39.200
Tanzanie	16 août 2003	15 août 2006	19.600	14.000
			<u>4.356.075</u>	<u>2.088.942</u>

¹Le Fonds saoudien pour le développement peut en outre fournir des ressources pour appuyer des accords FRPC sous forme de prêts accordés aux pays membres admissibles en association avec les prêts FRPC. Au 30 avril 2004, 49,5 millions de DTS avaient été décaissés au titre de ces prêts associés.

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance Comptes administrés

Bilan aux 30 avril 2004 et 2003

(Milliers de DTS)

	Autriche		Belgique		Botswana			
	2004	2003	2004	2003	2004	2003		
Actifs								
Espèces et quasi-espèces	—	—	—	80.000	—	—		
Placements (note 3)	15.000	25.000	—	—	—	6.894		
Paiements anticipés au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC	67	102	—	—	—	116		
Intérêts à recevoir	—	—	—	225	—	—		
Actifs, total	<u>15.067</u>	<u>25.102</u>	<u>—</u>	<u>80.225</u>	<u>—</u>	<u>7.010</u>		
Passifs et ressources								
Dépôts (note 4)	15.000	25.000	—	80.000	—	6.894		
Intérêts à payer	67	102	—	2	—	116		
Passifs, total	<u>15.067</u>	<u>25.102</u>	<u>—</u>	<u>80.002</u>	<u>—</u>	<u>7.010</u>		
Ressources	—	—	—	223	—	—		
Passifs et ressources, total	<u>15.067</u>	<u>25.102</u>	<u>—</u>	<u>80.225</u>	<u>—</u>	<u>7.010</u>		
	Grèce		Indonésie		Rép. Islam. d'Iran		Portugal	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Actifs								
Espèces et quasi-espèces	—	—	25.000	25.000	—	—	—	—
Placements (note 3)	—	7.000	—	—	5.000	5.000	8.764	10.517
Paiements anticipés au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC	—	15	—	—	23	23	42	50
Intérêts à recevoir	—	—	1	70	—	—	—	—
Actifs, total	<u>—</u>	<u>7.015</u>	<u>25.001</u>	<u>25.070</u>	<u>5.023</u>	<u>5.023</u>	<u>8.806</u>	<u>10.567</u>
Passifs et ressources								
Dépôts (note 4)	—	7.000	25.000	25.000	5.000	5.000	8.764	10.517
Intérêts à payer	—	15	—	17	23	23	42	50
Passifs, total	<u>—</u>	<u>7.015</u>	<u>25.000</u>	<u>25.017</u>	<u>5.023</u>	<u>5.023</u>	<u>8.806</u>	<u>10.567</u>
Ressources	—	—	1	53	—	—	—	—
Passifs et ressources, total	<u>—</u>	<u>7.015</u>	<u>25.001</u>	<u>25.070</u>	<u>5.023</u>	<u>5.023</u>	<u>8.806</u>	<u>10.567</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Rodrigo de Rato

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance Comptes administrés

Compte de résultats et état des variations des ressources pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003

(Milliers de DTS)

	Autriche		Belgique		Botswana			
	2004	2003	2004	2003	2004	2003		
Solde au début de l'exercice	—	—	223	18	—	—		
Revenu des placements	335	801	1.227	1.630	104	178		
Autres dépenses	(13)	(20)	—	—	(4)	(4)		
Intérêts versés sur dépôts	(102)	(130)	(399)	(400)	(115)	(138)		
Revenu net	220	651	828	1,230	(15)	36		
Transferts au/du :								
compte de bonification du compte								
de fiducie de la FRPC	(220)	(651)	(1.051)	(1.025)	15	(36)		
Variations nettes des ressources	—	—	(223)	205	—	—		
Solde à la fin de l'exercice	—	—	—	223	—	—		
	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>223</u>	<u>—</u>	<u>—</u>		
	Grèce		Indonésie		Rép. islam. d'Iran		Portugal	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Solde au début de l'exercice	—	—	53	96	—	—	—	—
Revenu des placements	84	325	402	508	81	130	143	274
Autres dépenses	(3)	(8)	—	—	(4)	(3)	(6)	(7)
Intérêts versés sur dépôts	(26)	(61)	—	(62)	(25)	(25)	(44)	(53)
Revenu net	55	256	402	446	52	102	93	214
Transferts au/du :								
compte de bonification du compte								
de fiducie de la FRPC	(55)	(256)	(454)	(489)	(52)	(102)	(93)	(214)
Variations nettes des ressources	—	—	(52)	(43)	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	—	—	1	53	—	—	—	—
	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>1</u>	<u>53</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance – Comptes administrés

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2004 et 2003

1. Nature des opérations

À la demande de certains pays membres, le FMI a créé les comptes administrés afférents à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance («comptes administrés FRPC» ou «comptes administrés») au profit du compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC. Les comptes administrés reçoivent les dépôts des contributeurs. La différence entre les intérêts perçus par les comptes administrés et les intérêts payables sur les dépôts est transférée au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC.

Le compte spécial du Fonds saoudien pour le développement (FSD) a été créé à la demande de cette institution afin d'apporter des concours supplémentaires parallèlement à des prêts FRPC. Le FMI agit en qualité de mandataire du FSD. Ces concours sont décaissés en même temps que les concours FRPC. Les paiements au titre du service de ces prêts doivent être transférés au FSD.

Les ressources de chaque compte administré font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers des comptes administrés FRPC sont préparés conformément aux normes internationales de communication de l'information financière (IFRS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes IFRS exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations. Les états financiers n'incluent pas un état des flux de trésorerie, car les principaux mouvements de trésorerie des comptes administrés sont retracés dans l'état du compte de résultats et des variations des ressources.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers sont préparés sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées à la date où elles sont perçues, et les dépenses, à celle où elles sont encourues.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en

octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Aux 30 avril 2004 et 2003, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Dollar EU	0,5770
Euro	0,4260
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0000

Au 30 avril 2004, un DTS était égal à 1,45183 dollar EU (1,38391 dollar EU au 30 avril 2003).

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces incluent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt-dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres unités monétaires et sont comptabilisés à leur coût, qui équivaut à leur juste valeur. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Placements

Les ressources des comptes administrés sont placées sous la forme de titres de créance ou de dépôts à échéance fixe, classés comme titres disponibles à la vente. Les placements sont évalués à leur valeur de marché du dernier jour ouvrable de la période comptable. La valeur comptable des placements est à peu près égale à leur juste valeur et les profits ou pertes latents sont portés au compte de résultats. Les achats sont évalués et comptabilisés à la date de l'opération, et les ventes sont évaluées à la date du règlement effectif. Le revenu des placements recouvre les intérêts perçus, les gains et pertes, réalisés ou non, y compris les plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Pour maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective moyenne pondérée des placements est limitée à trois ans. On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS, ou dans les monnaies du panier du DTS, et en veillant à ce que la composition en monnaies du portefeuille de placements corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les avoirs et engagements monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en

vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les avoirs et engagements monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Transferts au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC

La différence entre le revenu des placements des comptes administrés et les intérêts à payer sur les dépôts dans ces comptes, déduction faite de tous frais, est transférée au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC.

Frais d'administration

Les frais liés aux activités des comptes administrés sont encourus et supportés par le département général du FMI.

3. Placements

Les échéances des placements des comptes administrés sur titres de créance se présentent comme suit :

Échéance au 30 avril	2004	2003
	<i>Milliers de DTS</i>	
Moins de 1 an	28.433	50.374
1-3 ans	331	3.950
3-5 ans	—	87
Total	<u>28.764</u>	<u>54.411</u>

Au 30 avril, le revenu des placements s'établissait comme suit :

	2004	2003
	<i>Milliers de DTS</i>	
Revenu sous forme d'intérêts	2.928	4.313
Pertes réalisées, net	(696)	(560)
Gains non réalisés, net	144	93
Total	<u>2.376</u>	<u>3.846</u>

4. Dépôts

Autriche

Le compte administré au nom de l'Autriche a été créé le 27 décembre 1988. La Banque nationale d'Autriche y a effectué deux dépôts (60,0 millions de DTS le 30 décembre 1988 et 50,0 millions de DTS le 10 août 1995), qui doivent être remboursés en dix versements semestriels égaux, dont le premier aura lieu cinq ans et demi après la date où ils ont été effectués et le dernier à la fin de la dixième année. Ces dépôts sont rémunérés au taux de ½ % par an. Le premier dépôt a été remboursé intégralement.

Belgique

Le compte administré au nom de la Belgique a été créé le 27 juillet 1988. La Banque nationale de Belgique y a effectué quatre dépôts (30,0 millions de DTS le 29 juillet 1988, 35,0 millions le 30 décembre 1988 et le 30 juin 1989 et 80,0 millions le 29 avril 1994) qui sont assortis d'une échéance initiale de six mois et reconductibles par le FMI aux mêmes

conditions. L'échéance finale de chaque dépôt, reconductions comprises, est fixée à dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Ces dépôts sont rémunérés au taux de ½ % par an. Conformément à une disposition ajoutée le 24 juillet 1998, la Banque de Belgique prolongera l'échéance des trois premiers dépôts pour des périodes supplémentaires de six mois sous réserve que l'échéance totale de chaque dépôt ne dépasse pas cinq ans. En sa qualité d'administrateur du compte, le FMI place les dépôts et verse à la Banque nationale de Belgique pour chacun d'eux un intérêt au taux annuel de ½ %. L'écart entre l'intérêt perçu sur les dépôts et l'intérêt acquitté par la Banque nationale de Belgique (net de tous frais dus au FMI) est conservé sur le compte et placé. Au 31 janvier 2001, le Ministère des finances de la Belgique avait autorisé le transfert de 8,2 millions de revenus nets au fonds fiduciaire FRPC-PPTE. Tous les dépôts ont été remboursés intégralement.

Botswana

Le compte administré au nom du Botswana a été créé le 1^{er} juillet 1994. La Banque du Botswana y a déposé 6,9 millions de DTS. Ce dépôt doit être remboursé en une seule fois dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Il est rémunéré au taux de 2 % par an. Le dépôt a été remboursé intégralement le 1^{er} mars 2004.

Grèce

Le compte administré au nom de la Grèce a été créé le 30 novembre 1988. La Banque de Grèce y a effectué deux dépôts (de 35,0 millions de DTS) les 15 décembre 1988 et 29 avril 1994. Ces dépôts doivent être remboursés en dix versements semestriels égaux, dont le premier aura lieu cinq ans et demi après la date à laquelle ils ont été effectués et le dernier à la fin de la dixième année. Ils sont rémunérés au taux de ½ % par an. Les deux dépôts ont été remboursés intégralement.

Indonésie

Le compte administré au nom de l'Indonésie a été créé le 30 juin 1994. La Banque d'Indonésie y a effectué un dépôt de 25,0 millions de DTS, qui doit être remboursé en une seule fois dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Sa rémunération annuelle équivaut au rendement obtenu sur son placement, moins 2 %.

République islamique d'Iran

Le compte administré au nom de la République islamique d'Iran a été créé le 6 juin 1994. La banque centrale de ce pays y a fait cinq dépôts annuels de 1,0 million de DTS chacun. Tous les dépôts seront remboursés au terme des dix années suivant la date du premier dépôt. Chaque dépôt est rémunéré au taux de ½ % par an.

Portugal

Le compte administré au nom du Portugal a été créé le 16 mai 1994 en vue de l'administration des fonds déposés par la Banque du Portugal; celle-ci a fait six dépôts annuels de 2,2 millions de DTS chacun, remboursables en cinq versements annuels égaux entre la sixième année et la dixième année suivant la date à laquelle ils auront été effectués. Chaque dépôt est rémunéré au taux de ½ % par an.

5. Prêts associés du compte spécial du FSD

Le FSD a fourni des ressources additionnelles à l'appui d'accords FRPC. Les fonds relevant d'un prêt associé sont mis à la disposition des pays bénéficiaires une fois qu'un accord bilatéral entre le FSD et ces pays a pris effet. Le FSD place au compte spécial les montants – libellés en DTS – à verser aux pays au titre des prêts associés pour que le FMI les décaisse en même temps que les concours FRPC. Ces prêts sont remboursables en dix versements semestriels égaux à effectuer entre la fin du premier semestre de la sixième année et la fin de la dixième année de la date du décaissement. L'encours des prêts est actuellement rémunéré au taux de ½ % par an.

Les origines et emplois des ressources du compte spécial du FSD aux 30 avril 2004 et 2003 sont comme suit :

Origine des ressources

Transferts (cumulés) du FSD
Prêts associés : remboursements (cumulés)
Prêts associés : intérêts perçus (cumulés)
Prêts associés : intérêts courus

2004	2003
<i>Milliers de DTS</i>	
49.500	49.500
46.500	40.500
1.893	1.858
8	18
<u>97.901</u>	<u>91.876</u>

Emploi des ressources

Prêts associés
Remboursements (cumulés) au FSD
Transferts : intérêts versés (cumulés)
Transferts : intérêts courus

2004	2003
<i>Milliers de DTS</i>	
49.500	49.500
46.500	40.500
1.893	1.858
8	18
<u>97.901</u>	<u>91.876</u>

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et comptes connexes

Bilan consolidé aux 30 avril 2004 et 2003

(Milliers de DTS)

	2004	2003
Actifs		
Espèces et quasi-espèces	590.613	999.948
Placements (note 3)	569.013	316.929
Intérêts à recevoir	1.311	4.180
Total des actifs	<u>1.160.937</u>	<u>1.321.057</u>
Passifs et ressources		
Emprunts (note 5)	612.918	601.125
Intérêts à payer	1.319	1.298
Total des passifs	<u>614.237</u>	<u>602.423</u>
Ressources	546.700	718.634
Total des passifs et des ressources	<u>1.160.937</u>	<u>1.321.057</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Rodrigo de Rato

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et comptes connexes

Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003

(Milliers de DTS)

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	718.634	863.755
Revenu des placements (note 3)	20.879	31.821
Charges d'intérêts	(2.075)	(1.938)
Autres dépenses	(339)	(265)
Recettes d'exploitation	18.465	29.618
Contributions reçues	27.287	35.425
Décaissements	<u>(275.141)</u>	<u>(263.130)</u>
.....	(229.389)	(198.087)
Transferts	57.455	52.966
Variations nettes des ressources	<u>(171.934)</u>	<u>(145.121)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>546.700</u>	<u>718.634</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et comptes connexes

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2004 et 2003

1. Nature des opérations

Le compte du fonds fiduciaire pour les opérations spéciales de la FRPC en faveur des pays pauvres très endettés et pour les opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire (le fonds fiduciaire FRPC-PPTE ou fonds fiduciaire) et les comptes connexes sont le compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE, le compte général pour les opérations PPTE et le compte administré post-CSC-2. Le compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE comprend trois sous-comptes : le sous-compte FRPC-PPTE, le sous-compte FRPC et le sous-compte PPTE. La note 6 présente, sur une base consolidée, le bilan, ainsi que le compte de résultats et l'état des variations des ressources pour chacun de ces comptes. Les opérations entre les comptes susmentionnés ne sont pas prises en considération dans la consolidation des bilans, ainsi que des comptes de résultats et états des variations des ressources.

Fonds fiduciaire FRPC-PPTE et comptes connexes

Le fonds fiduciaire FRPC-PPTE, dont le FMI est le fiduciaire, a été créé le 4 février 1997. Son objet est de fournir une aide de balance des paiements aux pays en développement à faible revenu membres du FMI en octroyant à ceux d'entre eux admis à en bénéficier des dons ou des prêts destinés à alléger le fardeau de leur dette extérieure ou en procédant à des opérations de bonification dans le cadre de la FRPC intérimaire. Les ressources du fonds fiduciaire FRPC-PPTE font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

Les opérations du fonds fiduciaire FRPC-PPTE sont effectuées par l'intermédiaire du compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et du compte général pour les opérations PPTE.

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE

Les ressources du compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE résultent de dons, d'emprunts ou d'autres types de placements effectués par des contributeurs, de transferts du compte de versements spécial et du compte des ressources générales et du produit net du placement de ressources détenues par le compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE.

Les ressources du sous-compte FRPC-PPTE peuvent servir à financer soit des opérations PPTE, soit des opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire, tandis que celles du sous-compte FRPC et du sous-compte PPTE sont affectées, respectivement, à des opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire et à des opérations PPTE. Les ressources du sous-compte FRPC-PPTE utilisées pour financer des opérations PPTE par l'intermédiaire du sous-compte PPTE sont remboursables à ce premier sous-compte et produisent un intérêt dont le taux est égal au rendement moyen des placements au compte de versements spécial.

Le fiduciaire peut utiliser les ressources détenues au compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE pour accorder des dons ou des prêts aux pays

membres qui sont admissibles à une aide au titre de l'initiative PPTE ou pour bonifier les taux applicables dans le cadre d'opérations de la FRPC intérimaire en faveur des pays admissibles.

Compte général pour les opérations PPTE

Le compte général pour les opérations PPTE («compte général») reçoit et administre le produit des dons ou prêts accordés aux pays membres qui sont admissibles à une aide du fonds fiduciaire FRPC-PPTE. Dans le cadre du compte général, les ressources reçues sont administrées dans des sous-comptes créés pour chaque pays membre admissible dès l'approbation des décaissements de ressources du fonds fiduciaire FRPC-PPTE.

Les ressources des sous-comptes du compte général se composent : 1) du produit des décaissements du compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE sous forme de dons ou de prêts en faveur des pays membres; 2) du revenu net des placements des ressources de ces sous-comptes.

Les ressources des sous-comptes doivent être utilisées pour régler les obligations au titre de la dette des pays membres envers le FMI, ou les comptes qu'il administre, conformément à l'échéancier convenu entre le fiduciaire et le pays membre pour l'emploi du produit des décaissements FRPC-PPTE.

Compte administré post-CSC-2

Le compte administré post-CSC-2, que le FMI administre au nom de ses membres, a été créé le 8 décembre 1999 afin d'assurer l'administration provisoire des ressources transférées par les membres entre la date d'expiration du deuxième compte spécial conditionnel (CSC-2) du département général du FMI et l'emploi définitif de ces ressources.

Les ressources tirées des contributions cumulées des membres au CSC-2, ainsi que la fraction du produit des placements revenant aux membres, seront transférées au fonds fiduciaire FRPC-PPTE ou aux membres, conformément aux instructions données par ces derniers. Les actifs détenus au compte administré post-CSC-2 font l'objet d'une comptabilité distincte de celle des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

L'élaboration des états financiers du compte du fonds fiduciaire PPTE-FRPC et des comptes connexes obéit aux normes internationales de communication de l'information financière (IFRS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes IFRS exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs

peuvent différer de ces estimations. Les états financiers n'incluent pas un état des flux de trésorerie, car les principaux mouvements de trésorerie du compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et des comptes annexes sont retracés dans l'état du compte de résultats et des variations des ressources.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers sont préparés sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées.

Unité de compte

Les états financiers sont présentés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Aux 30 avril 2004 et 2003, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Dollar EU	0,5770
Euro	0,4260
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0000

Au 30 avril 2004, un DTS était égal à 1,45183 dollar EU (1,38391 dollar EU au 30 avril 2003).

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces incluent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt-dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres monnaies et sont comptabilisés à leur coût, qui équivaut à leur juste valeur. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Placements

Les ressources du fonds fiduciaire sont placées sous forme de titres de créance ou de dépôts à échéance fixe, classés comme titres disponibles à la vente. Les placements sont évalués au prix du marché au dernier jour ouvrable de la période comptable. La valeur comptable des placements est à peu près égale à leur juste valeur et les pertes et profits latents sont portés au compte de résultats. Les achats sont évalués et comptabilisés à la date de l'opération et les ventes sont évaluées à la date du règlement effectif.

Le revenu des placements recouvre les intérêts perçus, les gains et pertes, réalisés ou non, y compris les plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Pour maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective en moyenne pondérée des placements est limitée à trois ans. On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS, ou dans les monnaies du panier du DTS. La maîtrise du risque est encore renforcée par le rééquilibrage régulier du portefeuille de placements de manière à ce que sa composition en monnaies corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Contributions

Les contributions bilatérales viennent en augmentation des ressources après exécution des conditions spécifiées et relèvent d'accords bilatéraux stipulant comment les ressources doivent être utilisées.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les avoirs et engagements monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les avoirs et engagements monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Frais d'administration

Les frais liés aux activités du compte du fonds fiduciaire et des comptes connexes sont encourus et supportés par le département général du FMI.

3. Placements

Les échéances des placements sont comme suit :

Échéance au 30 avril	2004	2003
	<i>Milliers de DTS</i>	
Moins de 1 an	564.272	287.084
1-3 ans	4.741	29.205
3-5 ans	—	640
Total	<u>569.013</u>	<u>316.929</u>

Au 30 avril, la composition des placements était la suivante :

	2004	2003
	<i>Milliers de DTS</i>	
Titres de créance	314.206	316.929
Dépôts à échéance fixe	<u>254.807</u>	—
Total	<u>569.013</u>	<u>316.929</u>

Au 30 avril, le revenu des placements comprenait :

	2004	2003
	<i>Milliers de DTS</i>	
Revenu sous forme d'intérêts	25.978	34.682
Pertes réalisées, net	(7.722)	(2.711)
Gains non réalisés/(pertes), net	2.619	(130)
Gains/(pertes) de change, net	4	(20)
Total	<u>20.879</u>	<u>31.821</u>

4. Transferts à recevoir ou à effectuer

Au 30 avril 2004, les transferts à effectuer du sous-compte PPTE au sous-compte FRPC-PPTE au titre de décaissements passés en faveur du compte général dans le cadre de l'initiative PPTE s'élevaient à 1.012,0 millions de DTS, intérêts inclus (797,0 millions de DTS au 30 avril 2003). Les intérêts payables entre sous-comptes sont éliminés dans le processus de consolidation.

5. Emprunts

Le fiduciaire effectue des emprunts aux conditions dont il est convenu avec les différents prêteurs. Aux 30 avril 2004 et 2003, les taux d'intérêt annuels sur ces emprunts s'inscrivaient dans une fourchette comprise entre 0 et 2 %. Le principal de ces emprunts est remboursable en un seul versement à l'échéance. Le calendrier de remboursement des emprunts s'établit comme suit :

Exercice clos le 30 avril

	<i>Milliers de DTS</i>
2005	15.000
2006	—
2007	310
2008	20.066
2009	25.000
2010 et au-delà	552.542
Total	<u>612.918</u>

Pour l'exercice clos le 30 avril 2004, les emprunts, nets de l'effet des fluctuations entre devises, se sont chiffrés à 6 millions de DTS (31 millions de DTS pour l'exercice clos le 30 avril 2003), et il n'y a pas eu de remboursement durant les exercices clos aux 30 avril 2004 et 2003.

6. Consolidations des bilans, comptes de résultats et états des variations des ressources

Les bilans, comptes de résultats et états des variations des ressources de chacun des comptes et sous-comptes du fonds fiduciaire FRPC-PSTE et des comptes connexes sont présentés ci-dessous :

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PSTE et comptes connexes

**Bilan consolidé
aux 30 avril 2004 et 2003**

(Milliers de DTS)

	2004				2003				
	Sous-compte du compte du fonds fiduciaire		Compte général pour les opérations PPTE		Compte général pour les opérations PPTE		Compte administré post-CSC-2		
	FRPC-PSTE	FRPC-PSTE	FRPC-PSTE	Bilan consolidé	FRPC-PSTE	Total consolidé	FRPC-PSTE	Total consolidé	
Actifs									
Espèces et quasi-espèces	189.060	8.105	—	197.165	353.017	40.431	420.606	40.023	999.948
Placements	554.864	14.149	—	569.013	—	—	—	—	316.929
Transferts entre sous-comptes	1.011.958	—	(1.011.958)	—	—	—	—	—	—
Intérêts à recevoir	682	—	—	682	470	159	703	174	4.180
Total des actifs	1.756.564	22.254	(1.011.958)	766.860	353.487	40.590	421.309	40.197	1.321.057
Passifs et ressources									
Emprunts	612.918	—	—	612.918	—	—	—	—	601.125
Intérêts à payer	1.319	—	—	1.319	—	—	—	—	1.298
Total des passifs	614.237	—	—	614.237	—	—	—	—	602.423
Ressources accumulées	1.142.327	22.254	(1.011.958)	152.623	353.487	40.590	421.309	40.197	718.634
Total des passifs et des ressources	1.756.564	22.254	(1.011.958)	766.860	353.487	40.590	421.309	40.197	1.321.057

Note 6 (fin)

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et comptes connexes
Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée
pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003

(Milliers de DTS)

	2004						2003				
	Sous-compte du compte du fonds fiduciaire			Compte général pour les opérations PPTE			Compte général pour les opérations PPTE		Compte administré post-CSC-2		Total consolidé
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	Bilan consolidé	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	
Solde en début d'exercice	1.035.891	18.247	(797.010)	257.128	421.309	40.197	718.634	482.352	331.128	50.275	863.755
Revenu des placements	27.534	336	—	15.015 ¹	5.226	638	20.879	23.107	7.758	956	31.821
Charges d'intérêts	(2.075)	—	(12.855)	(2.075) ¹	—	—	(2.075)	(1.938)	—	—	(1.938)
Autres dépenses	(327)	(12)	—	(339)	—	—	(339)	(265)	—	—	(265)
Revenu/(perte) opérationnel(le)	25.132	324	(12.855)	12.601	5.226	638	18.465	20.904	7.758	956	29.618
Contributions reçues	23.604	3.683	—	27.287	—	—	27.287	35.425	—	—	35.425
Dons	—	—	(202.093)	(202.093)	202.093	—	—	(345.553)	345.553	—	—
Décaissements	—	—	—	—	(275.141)	—	(275.141)	—	(263.130)	—	(263.130)
Transferts	48.736	4.007	(214.948)	(162.205)	(67.822)	638	(229.389)	(289.224)	90.181	956	(198.087)
	57.700	—	—	57.700	—	(245)	57.455	64.000	—	(11.034)	52.966
Variations nettes des ressources	106.436	4.007	(214.948)	(104.505)	(67.822)	393	(171.934)	(225.224)	90.181	(10.078)	(145.121)
Solde en fin d'exercice	1.142.327	22.254	(1.011.958)	152.623	353.487	40.590	546.700	257.128	421.309	40.197	718.634

¹Les intérêts payables entre sous-comptes – 12,9 millions de DTS (14,5 millions au 30 avril 2003) – sont éliminés dans la consolidation.

Compte administré post-CSC-2
Avoirs, intérêts et transferts
pour l'exercice clos le 30 avril 2004

(Milliers de DTS)

Pays membre	Solde en début d'exercice	Revenus d'intérêts	Transferts au fonds fiduciaire FRPC-PPTE	Solde en fin d'exercice
Argentine	5.427	87	-	5.514
Fidji	216	-	(216)	-
Jordanie	1.141	18	-	1.159
République Dominicaine	1.004	16	-	1.020
Tonga	29	-	(29)	-
Trinité-et-Tobago	2.450	40	-	2.490
Vanuatu	49	-	-	49
Venezuela	<u>29.881</u>	<u>477</u>	<u>-</u>	<u>30.358</u>
Total au 30 avril 2004	<u>40.197</u>	<u>638</u>	<u>(245)</u>	<u>40.590</u>

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE
Contributions et transferts
pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003

(Milliers de DTS)

	Sous-compte			Bilan consolidé
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	
Exercice clos le 30 avril 2003				
Afrique du Sud	4.000	—	—	4.000
Belgique	3.625	—	—	3.625
Belize	20	—	—	20
Brésil	11.033	—	—	11.033
Danemark	2.188	—	—	2.188
Estonie, Rép. d'	1	—	—	1
Lettonie, Rép. de	142	—	—	142
Mexique	7.961	—	—	7.961
Pays-Bas	—	3.244	—	3.244
Saint-Vincent-et-les Grenadines	11	—	—	11
Suisse	3.200	—	—	3.200
	<u>32.181</u>	<u>3.244</u>	<u>—</u>	<u>35.425</u>
Transferts du compte de versements spécial	64.000	—	—	64.000
	<u>96.181</u>	<u>3.244</u>	<u>—</u>	<u>99.425</u>
Exercice clos le 30 avril 2004				
Afrique du Sud	4.000	—	—	4.000
Belgique	3.745	—	—	3.745
Belize	20	—	—	20
Fidji	21	—	—	21
Lettonie, Rép. de	142	—	—	142
Mexique	7.914	—	—	7.914
Nigéria	734	—	—	734
Norvège	1.156	—	—	1.156
Pays-Bas	—	3.683	—	3.683
Pologne, Rép. de	2.630	—	—	2.630
Saint-Vincent-et-les Grenadines	11	—	—	11
Suisse	3.228	—	—	3.228
Tonga	3	—	—	3
	<u>23.604</u>	<u>3.683</u>	<u>—</u>	<u>27.287</u>
Transferts du compte de versements spécial	57.700	—	—	57.700
	<u>81.304</u>	<u>3.683</u>	<u>—</u>	<u>84.987</u>

Compte général pour les opérations PPTÉ
Dons, intérêts et décaissements
pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003

(Milliers de DTS)

Pays membre	Solde en début d'exercice	Dons du fonds fiduciaire FRPC-PPTÉ	Revenus d'intérêts	Décaissements	Solde en fin d'exercice
Exercice clos le 30 avril 2003					
Bénin	693	12.680	49	3.735	9.687
Bolivie	39.057	—	735	7.746	32.046
Burkina Faso	25.748	1.342	513	6.967	20.636
Cameroun	736	—	11	325	422
Éthiopie	1.857	4.129	34	3.904	2.116
Gambie	65	—	1	26	40
Ghana	9.949	—	95	9.874	170
Guinée	27	2.746	31	1.888	916
Guinée-Bissau	5	—	—	—	5
Guyana	12.248	4.133	253	6.728	9.906
Honduras	2.296	—	13	2.278	31
Madagascar	1.465	2.887	28	2.182	2.198
Malawi	23	—	1	—	24
Mali	9.343	32.038	239	7.645	33.975
Mauritanie	4.446	21.545	366	9.474	16.883
Mozambique	60.776	—	1.087	14.352	47.511
Nicaragua	—	1.888	9	665	1.232
Niger	1.101	1.812	9	1.098	1.824
Ouganda	68.639	—	1.224	16.917	52.946
Rwanda	309	838	8	1.068	87
Sénégal	3.414	—	26	3.413	27
Sierra Leone	13.859	23.640	156	23.560	14.095
Tanzanie	70.612	—	1.235	16.159	55.688
Tchad	840	1.475	29	2.327	17
Zambie	3.620	234.400 ¹	1.606	120.799	118.827
	<u>331.128</u>	<u>345.553</u>	<u>7.758</u>	<u>263.130</u>	<u>421.309</u>
Exercice clos le 30 avril 2004					
Bénin	9.687	—	122	4.553	5.256
Bolivie	32.046	—	459	8.858	23.647
Burkina Faso	20.636	—	266	10.019	10.883
Cameroun	422	3.019	22	1.474	1.989
Congo, Rép. dém. du	—	1.131	9	567	573
Éthiopie	2.116	18.765	33	3.662	17.252
Gambie	40	—	—	39	1
Ghana	170	15.150	114	15.253	181
Guinée	916	—	6	894	28
Guinée-Bissau	5	—	—	—	5
Guyana	9.906	23.741	255	8.093	25.809
Honduras	31	4.300	11	1	4.341
Madagascar	2.198	609	16	2.195	628
Malawi	24	4.628	23	2.847	1.828
Mali	33.975	—	291	8.881	25.385
Mauritanie	16.883	—	221	6.949	10.155
Mozambique	47.511	—	693	9.178	39.026
Nicaragua	1.232	69.275	264	3.571	67.200
Niger	1.824	18.239	33	4.753	15.343
Ouganda	52.946	—	696	17.273	36.369
Rwanda	87	—	1	8	80
Sénégal	27	25.636	39	6.174	19.528
Sierra Leone	14.095	14.750	125	23.601	5.369
Tanzanie	55.688	—	729	15.775	40.642
Tchad	17	2.850	15	2.390	492
Zambie	118.827 ¹	—	783	118.133	1.477
	<u>421.309</u>	<u>202.093</u>	<u>5.226</u>	<u>275.141</u>	<u>353.487</u>

¹Y compris une contribution supplémentaire sous forme de don des Pays-Bas à la Zambie dans le cadre de l'initiative PPTÉ.

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE
Contributions et transferts cumulés
au 30 avril 2004

(Milliers de DTS)

Pays membre	Sous-compte			Bilan consolidé
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	
Afrique du Sud	16.895	—	—	16.895
Algérie	412	—	—	412
Arabie Saoudite	978	—	—	978
Australie	—	—	17.019	17.019
Autriche	—	—	9.981	9.981
Bangladesh	1.163	—	—	1.163
Barbade	250	—	—	250
Belgique	22.199	—	—	22.199
Belize	120	—	—	120
Brésil	11.033	—	—	11.033
Brunéi Darussalam	4	—	—	4
Cambodge	27	—	—	27
Canada	32.929	—	—	32.929
Chine	13.132	—	—	13.132
Chypre	544	—	—	544
Colombie	13	—	—	13
Corée	10.625	—	—	10.625
Croatie, Rép. de	31	—	—	31
Danemark	13.068	—	—	13.068
Égypte	37	—	—	37
Émirats arabes unis	353	—	—	353
Espagne	16.550	—	—	16.550
Estonie, Rép. d'	372	—	—	372
États-Unis	—	—	221.932	221.932
Fidji	21	—	—	21
Finlande	2.583	—	—	2.583
France	55.892	—	—	55.892
Gabon	458	—	—	458
Grèce	2.200	—	—	2.200
Inde	390	—	—	390
Indonésie	124	—	—	124
Irlande	3.937	—	—	3.937
Islande	643	—	—	643
Israël	1.189	—	—	1.189
Italie	43.309	—	—	43.309
Jamaïque	1.800	—	—	1.800
Japon	98.355	—	—	98.355
Koweït	108	—	—	108
Lettonie, Rép. de	710	—	—	710
Luxembourg	488	—	—	488
Malaisie	478	—	—	478
Malte	706	—	—	706
Maroc	49	—	—	49
Maurice	40	—	—	40
Mexique	31.857	—	—	31.857
Nigéria	6.150	—	—	6.150
Norvège	11.854	—	—	11.854
Nouvelle-Zélande	1.158	—	—	1.158
Oman	73	—	—	73
Pakistan	105	—	—	105
Pays-Bas	—	20.019	16.347 ¹	36.366
Philippines	4.500	—	—	4.500
Pologne, Rép. de	4.742	—	—	4.742
Portugal	4.430	—	—	4.430
République slovaque	2.669	—	—	2.669

Annexe 4 (fin)

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE
Contributions et transferts cumulés
au 30 avril 2004

(Milliers de DTS)

Pays membre	Sous-compte			Bilan consolidé
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	
Royaume-Uni	23.551	—	33.837	57.388
Russie, Fédération de	10.200	—	—	10.200
Saint-Marin, Rép. de	32	—	—	32
Saint-Vincent-et-les Grenadines	44	—	—	44
Samoa	3	—	—	3
Singapour	249	—	—	249
Slovénie, Rép. de	311	—	—	311
Sri Lanka	12	—	—	12
Suède	5.322	—	—	5.322
Suisse	12.828	—	—	12.828
Swaziland	20	—	—	20
Thaïlande	350	—	—	350
Tonga	3	—	—	3
Tunisie	136	—	—	136
Vietnam	10	—	—	10
	<u>474.824</u>	<u>20.019</u>	<u>299.116</u>	<u>793.959</u>
Transferts du compte de versements spécial	409.697	—	—	409.697
Transferts du compte des ressources générales	72.456	—	—	72.456
	<u>482.153</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>482.153</u>
	<u>956.977</u>	<u>20.019</u>	<u>299.116</u>	<u>1.276.112</u>

¹Contribution supplémentaire sous forme de don des Pays-Bas à la Zambie dans le cadre de l'initiative PPTE.

Autres comptes administrés
Bilan
aux 30 avril 2004 et 2003

	Compte administré au nom du Japon		Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI		Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique		Compte administré au nom de l'Espagne		Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire		Compte de bonification de l'aide d'urgence post-conflit	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Actifs												
Espèces et quasi-espèces	120.235	119.037	22.699	25.031	18.912	14.659	—	—	2.240	2.341	7.850	5.441
Intérêts à recevoir	—	—	—	—	—	—	—	—	9	10	—	—
Total des actifs	<u>120.235</u>	<u>119.037</u>	<u>22.699</u>	<u>25.031</u>	<u>18.912</u>	<u>14.659</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>2.249</u>	<u>2.351</u>	<u>7.850</u>	<u>5.441</u>
Ressources												
Total des ressources	<u>120.235</u>	<u>119.037</u>	<u>22.699</u>	<u>25.031</u>	<u>18.912</u>	<u>14.659</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>2.249</u>	<u>2.351</u>	<u>7.850</u>	<u>5.441</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Directeur du Département financier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Rodrigo de Rato

Autres comptes administrés
Compte de résultats et état des variations des ressources
pour les exercices clos les 30 avril 2004 et 2003

	Compte administré au nom du Japon		Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI		Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique		Compte administré au nom de l'Espagne		Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire		Compte de bonification de l'aide d'urgence post-conflit	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003/
Solde en début d'exercice	119.036	117.277	25.031	20.459	14.660	8.484	—	—	2.351	2.303	5.441	587
Revenu des placements	1.199	1.760	290	227	148	142	—	—	37	48	101	103
Contributions reçues	—	—	20.374	25.508	16.156	14.834	40	40	—	—	2.801	5.409
Paiements aux bénéficiaires et en leur faveur	—	—	(22.996)	(21.163)	(12.052)	(8.801)	(40)	(40)	—	—	(493)	(658)
Revenu net	1.199	1.760	(2.332)	4.572	4.252	6.175	—	—	37	48	2.409	4.854
Transferts au compte de versements spécial (note 4)	—	—	—	—	—	—	—	—	(139)	—	—	—
Variations nettes des ressources	1.199	1.760	(2.332)	4.572	4.252	6.175	—	—	(102)	48	2.409	4.854
Solde en fin d'exercice	120.235	119.037	22.699	25.031	18.912	14.659	—	—	2.249	2.351	7.850	5.441

← ————— Milliers de dollars EU ————— →

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Autres comptes administrés

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2004 et 2003

1. Nature des opérations

À la demande de certains pays membres, le FMI a créé des comptes spéciaux afin d'administrer des contributions qui lui sont versées ou de fournir des services financiers ou techniques conformément à ses buts. Les ressources de chaque compte ou sous-compte font l'objet d'une comptabilité distincte de celle des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration d'autres comptes.

Compte administré au nom du Japon

À la demande du Japon, le FMI a créé le 3 mars 1989 un compte pour administrer les ressources fournies par le Japon, ou par d'autres pays avec l'accord du Japon, dans le but d'aider certains pays membres ayant des impayés envers le FMI. Les ressources de ce compte doivent être décaissées selon les montants et au profit des membres indiqués par le Japon.

Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI

À la demande du Japon, le FMI avait créé le 19 mars 1990 le compte d'assistance technique administré au nom du Japon pour administrer des contributions faites par ce pays aux fins de financer des opérations d'assistance technique au profit des pays membres. Ce compte a été modifié le 21 juillet 1997 de façon à couvrir l'administration de ressources fournies par ce pays à l'appui du Bureau régional Asie et Pacifique et s'appelle depuis lors compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI. Les ressources de ce compte destinées à des opérations d'assistance technique (octroi de bourses notamment) sont utilisées avec l'approbation du Japon. Les ressources destinées au Bureau régional sont utilisées conformément aux modalités convenues entre le Japon et le FMI pour financer certaines activités du FMI dans la région Asie-Pacifique par l'intermédiaire de ce Bureau. Il est possible en outre de transférer des ressources de ce compte au compte des ressources générales du FMI en remboursement de dépenses effectuées par le FMI pour le Bureau ou dans le cadre de certains projets d'assistance technique.

Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique

Le FMI a créé le 3 avril 1995 le compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique (le «compte-cadre») pour recevoir et administrer des contributions qui servent à financer des opérations d'assistance technique conformes à ses buts. Le financement de ces activités est assuré par l'intermédiaire de sous-comptes du compte-cadre. Les ressources doivent être employées conformément aux dispositions convenues par écrit entre le contributeur et le Directeur général. Il est également possible d'effectuer des décaissements du compte-cadre au profit du compte des ressources générales afin de rembourser le FMI des coûts

encourus pour des activités d'assistance technique financées par le compte-cadre.

Sous-compte du Japon pour le programme de bourses de l'enseignement supérieur

Ce sous-compte a été créé le 6 juin 1995 à la demande du Japon, pour financer les études ou la formation macroéconomiques ou connexes de ressortissants des pays membres dans des universités ou des institutions donnes. Le programme de bourses vise plus particulièrement les ressortissants des pays asiatiques, y compris le Japon.

Rwanda — Sous-compte pour les capacités de gestion macroéconomique

Ce sous-compte a été créé le 20 décembre 1995 à la demande du Rwanda afin de financer l'assistance technique nécessaire au rétablissement et au renforcement des capacités de gestion macroéconomique de ce pays.

Australie — Sous-compte pour le programme d'études en faveur des pays asiatiques

Ce sous-compte a été créé le 5 juin 1996 à la demande de l'Australie pour financer les études et la formation dans le domaine macroéconomique de fonctionnaires ou d'agents des banques centrales en vue de leur donner les moyens d'aider leur pays à parvenir à une croissance et un développement durables. Le programme porte principalement sur la formation de ressortissants des pays asiatiques.

Suisse — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 27 août 1996 à la demande de la Suisse pour financer les opérations d'assistance technique du FMI qui prennent la forme de conseils aux autorités sur l'action à mener ou d'une formation en gestion macroéconomique.

France — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 30 septembre 1996 à la demande de la France pour cofinancer des activités de formation économique à l'intention de ressortissants de certains pays.

Danemark — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 25 août 1998 à la demande du Danemark pour financer les opérations d'assistance technique du FMI qui prennent la forme de conseils aux autorités sur l'action à mener ou les réformes administratives à opérer dans les domaines budgétaire et monétaire ou statistique s'y rattachant.

Australie — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 7 mars 2000 à la demande de l'Australie pour financer les opérations d'assistance technique du FMI qui prennent

la forme de conseils sur la conception de l'action à mener ou des réformes administratives à opérer dans les domaines budgétaire et monétaire ou statistique s'y rattachant, ainsi que pour assurer une formation en matière de formulation et d'application des politiques macroéconomique et financière.

Pays-Bas — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 27 juillet 2000 à la demande des Pays-Bas pour financer des projets visant à renforcer la capacité des pays membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire et financier ainsi que dans les domaines statistiques correspondants, y compris des programmes de formation et des projets ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Royaume-Uni, Department for International Development — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 22 juin 2001 à la demande du Royaume-Uni pour financer des projets visant à renforcer la capacité des pays membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire, monétaire et financier ainsi que dans les domaines statistiques correspondants, y compris des programmes de formation et des projets ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Italie — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 16 novembre 2001 à la demande de l'Italie pour financer des projets visant à renforcer la capacité de certains pays membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques en matière de normes et codes dans les domaines budgétaire, financier et statistique, y compris des programmes de formation et des projets ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Sous-compte pour le Centre d'assistance technique financière du Pacifique

Ce sous-compte a été créé le 22 mai 2002 à la demande de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour financer les activités du Centre d'assistance technique financière du Pacifique. Ce centre cherche à renforcer la capacité des pays des îles et territoires du Pacifique à élaborer et mettre en œuvre des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire, monétaire, financier et statistique, y compris des programmes de formation et d'activité ayant pour effet de consolider le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Sous-compte pour les Centres régionaux d'assistance technique en Afrique

Ce sous-compte a été créé le 9 août 2002 à la demande de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède pour financer les activités des Centres régionaux d'assistance technique en Afrique. Ces centres ont pour but d'étayer le processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans les pays africains subsahariens en rendant ceux-ci mieux à même d'assurer une gestion macroéconomique saine, d'établir des institutions budgétaires et des systèmes financiers solides, et de recueillir et

diffuser en temps opportun des données économiques exactes, en particulier de mettre en œuvre des programmes de formation et d'activité ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces domaines fondamentaux. Ce sous-compte est financé par les contributions des gouvernements des pays susmentionnés, ainsi que d'autres gouvernements ou organismes officiels, dont la Fédération de Russie, le Luxembourg et la Chine, qui sont parvenus à une entente avec le FMI après la création du sous-compte.

Suède — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 25 novembre 2002 à la demande de la Suède pour financer des projets visant à renforcer la capacité des pays membres à élaborer et appliquer des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire, monétaire et financier, ainsi que dans les domaines statistiques correspondants, y compris des programmes de formation et des projets ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Chine — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 23 mai 2003 à la demande de la République populaire de Chine pour financer des projets visant à renforcer la capacité des pays membres à élaborer et appliquer des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire, monétaire et financier, ainsi que dans les domaines statistiques correspondants, y compris des programmes de formation et des projets qui renforcent le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Sous-compte pour l'assistance technique à l'Iraq

À la demande de l'Australie, du Canada, de l'Italie et du Royaume-Uni, ce sous-compte a été créé le 22 juillet 2003 pour financer les actions d'assistance technique destinées à renforcer les capacités de l'Iraq à élaborer et appliquer des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire, monétaire et financier, ainsi que dans les domaines statistiques correspondants, y compris des programmes de formation et des projets qui renforcent le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Canada — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 28 janvier 2004 à la demande du Canada pour financer des projets visant à renforcer la capacité des pays membres à élaborer et appliquer des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire, monétaire et financier, ainsi que dans les domaines statistiques correspondants, y compris des programmes de formation et des projets qui renforcent le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Compte administré au nom de l'Espagne

À la demande de l'Espagne, le FMI a créé, le 20 mars 2001, un compte sur lequel seront versés ou tirés, à concurrence de 1 milliard de dollars, des fonds provenant des contributions de ce pays en faveur de l'Argentine. Les ressources de ce compte seront utilisées en vue d'aider l'Argentine à mettre en œuvre le programme d'ajustement appuyé par le FMI dans le cadre de l'accord de confirmation approuvé en sa faveur le 10 mars 2000 et dont le montant a été majoré le 12 janvier 2001.

Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire

Le compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire administré par le FMI a été créé en décembre 1980. Son objet est d'aider les pays membres en développement à faible revenu à faire face au coût de l'utilisation des ressources mises à leur disposition par l'intermédiaire de ce mécanisme ou en vertu de la politique d'utilisation exceptionnelle des ressources. Tous les rachats exigibles au titre de ces dispositifs devaient être achevés au 31 janvier 1991. Les derniers paiements de bonification ont été approuvés en juillet 1991. Cependant, deux pays membres (le Libéria et le Soudan) en retard dans le règlement de commissions conservent leur droit de bénéficier des bonifications approuvées antérieurement (2,2 millions de DTS) une fois réglés les impayés à ce titre; en conséquence, le compte reste ouvert et les montants destinés à ces pays y sont maintenus jusqu'au règlement de ces commissions.

Compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit

Le compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit qui sont admissibles à la FRPC a été créé en mai 2001 aux fins de l'administration des contributions apportées en vue de fournir à ces pays un soutien à leurs efforts d'ajustement. Ces contributions serviront à financer des dons aux pays membres admissibles à la FRPC qui ont effectué des achats au compte des ressources générales au titre de l'assistance d'urgence après un conflit, sous la forme d'une bonification du taux de base des commissions sur ces achats, qui sera ainsi abaissé à 0,5 % par an. Il sera procédé à une péréquation de la bonification en faveur de chaque pays membre admissible si les ressources sont insuffisantes pour ramener le taux de base des commissions à 0,5 %.

Fonds fiduciaire

Le FMI est non seulement le fiduciaire des comptes susmentionnés, mais aussi le mandataire du fonds fiduciaire, qui est en cours de liquidation. Ce fonds a été créé en 1976 en vue d'apporter une aide concessionnelle de balance des paiements aux pays membres remplissant les conditions requises pour en bénéficier.

En 1980, le FMI, agissant en qualité de mandataire, a décidé d'arrêter les opérations du fonds fiduciaire au 30 avril 1981, une fois les derniers décaissements de prêts effectués. Depuis lors, les activités du fonds fiduciaire se limitent à sa liquidation. Aux 30 avril 2004 et 2003, le fonds fiduciaire avait pour seuls actifs des prêts à recevoir d'un montant de 88,6 millions de DTS. Le fonds fiduciaire détient un montant de ressources qui est égal au total de ses prêts et sert à résorber toute perte éventuelle. Tous les intérêts sont comptabilisés comme recettes différées. Les entrées de fonds au titre de ces prêts sont à transférer au compte de versements spécial.

Les impayés au titre des prêts, intérêts et commissions au 30 avril 2004 étaient comme suit :

Pays membres	Prêts	Intérêts et commissions spéciales	Date des impayés les plus anciens
<i>Millions de DTS</i>			
Libéria	22,9	7,4	Juin 1985
Somalie	6,5	1,5	Juillet 1987
Soudan	59,2	19,7	Juin 1985
Total	<u>88,6</u>	<u>28,6</u>	

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers des autres comptes administrés sont préparés conformément aux normes internationales de communication de l'information financière (IFRS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes IFRS exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations. Les états financiers n'incluent pas l'état des flux de trésorerie, car les principaux mouvements de trésorerie des autres comptes administrés sont retracés dans l'état du compte de résultats et des variations des ressources.

Unité de compte

Compte administré au nom du Japon, compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI et compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique et compte administré au nom de l'Espagne

Ces comptes sont tenus en dollars EU. Toutes les transactions et opérations réalisées dans le cadre de ces comptes, y compris les transferts, sont libellées en dollars, à l'exception de celles qui concernent le Bureau régional Asie et Pacifique, qui sont libellées en yen, ou des transactions dans les monnaies convenues entre le Japon et le FMI. Les contributions libellées en d'autres monnaies sont converties en dollars dès réception des fonds.

Compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit, fonds fiduciaire et compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire

Ces comptes sont tenus en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Aux 30 avril 2004 et 2003, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Dollar EU	0,5770
Euro	0,4260
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0000

Au 30 avril 2004, un DTS était égal à 1,45183 dollar EU (1,38391 dollar EU au 30 avril 2003).

Les transactions et opérations réalisées dans le cadre de ces comptes sont libellées en DTS. Les contributions libellées en d'autres monnaies sont converties en DTS dès réception des fonds.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

La comptabilité est tenue sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées à la date où elles sont perçues, et les dépenses, à celle où elles sont encourues.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces incluent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt-dix jours. Ces dépôts sont comptabilisés à leur coût, qui équivaut à leur juste valeur. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Contributions

Les contributions bilatérales viennent en augmentation des ressources après exécution des conditions spécifiées et relèvent d'accords bilatéraux stipulant comment les ressources doivent être utilisées.

Paiements aux bénéficiaires ou en leur faveur

Les paiements aux bénéficiaires ou en leur faveur sont comptabilisés lorsque les conditions spécifiées dans les accords respectifs sont remplies.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les avoirs et engagements monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les avoirs et engagements monétaires en devises non réglés, sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Frais d'administration

Les frais occasionnés par les activités des autres comptes administrés et du fonds fiduciaire sont réglés par le compte des ressources générales du FMI. Pour rembourser en partie le FMI des frais causés par l'administration du compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI et du compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique, un montant égal à 13 % des frais financés par ces comptes est transféré de ceux-ci au FMI. Un montant de 40.000 dollars par an est versé au département général par le compte administré au nom de l'Espagne en règlement des frais d'administration encourus. Au 30 avril 2004, les frais d'administration du compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI se chiffraient à 2,8 millions de dollars (2,1 millions au 30 avril 2003), et ceux du compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique à 1,6 million de dollars (1,0 million de dollars au 30 avril 2003). Ces montants sont inclus dans les paiements aux bénéficiaires ou en leur faveur dans l'état du compte de résultats et des variations des ressources.

Chiffres de la période précédente

Lorsque nécessaire, les chiffres des exercices précédents ont été ajustés pour tenir compte des changements de présentation.

3. Contributions et décaissements cumulés

Les contributions à ces comptes administrés et les décaissements de ces comptes sont comme suit :

Compte	30 avril 2004		30 avril 2003	
	Contributions cumulées	Décaissements cumulés	Contributions cumulées	Décaissements cumulés ¹
	(Millions de dollars EU)			
Compte administré au nom du Japon	135,2	72,5	135,2	72,5
Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI	224,4	209,3	204,1	186,3
Assistance technique	200,6	188,3	184,4	169,8
Bourses	15,7	13,4	13,0	11,2
Bureau régional Asie et Pacifique	8,1	7,6	6,7	5,3
Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique	58,3	40,8	42,1	28,7
Sous-compte du Japon pour le programme de bourses de l'enseignement supérieur	11,7	10,5	10,2	8,8
Rwanda – Sous-compte pour les capacités de gestion macroéconomique	1,5	1,6	1,5	1,6
Australie – Sous-compte pour le programme d'études en faveur des pays asiatiques	2,6	2,6	2,2	2,2
Suisse – Sous-compte pour l'assistance technique	11,4	10,0	9,5	8,1
France – Sous-compte pour l'assistance technique	0,8	0,5	0,8	0,5
Danemark – Sous-compte pour l'assistance technique	3,8	1,6	2,7	1,1
Australie – Sous-compte pour l'assistance technique	0,3	–	0,3	–
Pays-Bas – Sous-compte pour l'assistance technique	3,2	2,6	2,6	2,0
Royaume-Uni, DFID – Sous-compte pour l'assistance technique	4,4	4,2	3,4	2,9
Italie – Sous-compte pour l'assistance technique	2,8	0,5	1,8	0,1
Sous-compte pour le Centre d'assistance technique financière du Pacifique	2,3	1,5	1,1	0,8
Sous-compte pour les Centres régionaux d'assistance technique en Afrique	8,7	4,8	4,9	0,6
Suède – Sous-compte pour l'assistance technique	1,1	0,1	1,1	–
Chine – Sous-compte pour l'assistance technique	0,2	–	–	–
Canada – Sous-compte pour l'assistance technique	1,5	–	–	–
Sous-compte pour l'assistance technique à l'Iraq	2,0	0,3	–	–
Compte administré au nom de l'Espagne	835,5	835,6	835,5	835,6
	(Millions de DTS)			
Compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit	9,6	1,9	6,8	1,4

¹Les décaissements ont été financés à l'aide des contributions versées sur ces comptes ainsi que des intérêts payés sur ces contributions.

4. Transferts de ressources

Les ressources du compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire qui dépassent les bonifications restant à payer sont transférées au compte de versements spécial. Aux 30 avril 2004 et 2003, les bonifications non payées au Libéria et au Soudan, qui représentaient 2,2 millions de DTS, étaient détenues au compte en attendant que ces deux pays membres règlent leurs commissions impayées.

5. Clôture des comptes

Compte administré au nom du Japon

Le FMI ou le Japon peuvent clore le compte, auquel cas tout excédent doit être restitué au Japon.

Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI

Le FMI ou le Japon peuvent clore le compte, auquel cas son excédent éventuel, déduction faite des engagements au titre des projets d'assistance technique ou envers le Bureau régional Asie et Pacifique, doit être restitué au Japon.

Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique

Le FMI peut clore à tout moment le compte-cadre ou ses sous-comptes. La clôture du compte-cadre entraîne celle des sous-comptes. Les sous-comptes peuvent aussi être clos par leur contributeur. La clôture prend

effet à la date à laquelle le FMI ou le contributeur reçoit l'avis de clôture. Les excédents éventuels, déduction faite des sommes nécessaires pour régler les obligations et engagements nés des activités financées, sont restitués aux contributeurs.

Compte administré au nom de l'Espagne

Le compte sera clos lorsque l'Argentine aura remboursé tous les fonds décaissés à partir de ce compte, ou à une date antérieure fixée d'un commun accord par l'Espagne et le FMI, après consultation entre l'Espagne et l'Argentine. Tout montant subsistant à ce compte au moment de sa clôture sera restitué à l'Espagne.

Compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit

Le FMI peut clore à tout moment le compte. Tout solde restant après règlement de l'encours des obligations au moment de la clôture sera restitué aux bailleurs de fonds en proportion de leurs contributions.

Abréviations

AFRITAC	Centres régionaux d'assistance technique en Afrique	HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
AGE	Accords généraux d'emprunt	IDA	Association internationale de développement
AIPS	Analyse de l'impact sur la pauvreté et sur la situation sociale	IDE	Investissement direct étranger
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements	IFI	Institution financière internationale
APD	Aide publique au développement	IME	Institut monétaire européen
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	ISF	Indicateur de solidité financière
BAsD	Banque asiatique de développement	LBC/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
BCE	Banque centrale européenne	LCP	Ligne de crédit préventive
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest	MCE II	Mécanisme de change européen (du SME)
BDEAC	Banque de développement des États de l'Afrique centrale	MEDC	Mécanisme élargi de crédit
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale	MFS	Mécanisme de financement supplémentaire
BIE	Bureau indépendant d'évaluation (FMI)	MIC	Mécanisme d'intégration commerciale
BRI	Banque des règlements internationaux	NAE	Nouveaux Accords d'emprunt
CAC	Clause d'action collective	NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
CAD	Comité d'aide au développement	NIP	Note d'information au public
CARTAC	Centre régional d'assistance technique de la Caraïbe	NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
CEAP	Coopération économique Asie-Pacifique	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CEE	Commission économique pour l'Europe	ODM	Objectifs de développement pour le Millénaire
CEI	Communauté des États indépendants	OIT	Organisation internationale du travail
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	OMC	Organisation mondiale du commerce
CEQD	Cadre d'évaluation de la qualité des données	ONU	Nations Unies
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
CET	Capacité d'engagement à terme	PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
CFO	Centre financier offshore	PFTAC	Centre d'assistance technique financière du Pacifique
CMFI	Comité monétaire et financier international	PIB	Produit intérieur brut
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	PNB	Produit national brut
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CRG	Compte des ressources générales	PPTTE	Pays pauvres très endettés
CSC-1	Compte spécial conditionnel 1	PSC	Pacte de stabilité et de croissance (de l'UE)
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté	RONC	Rapport sur l'observation des normes et codes
CVS	Compte de versements spécial	SFD	Fonds saoudien pour le développement
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté	SFI	Société financière internationale
DTS	Droit de tirage spécial	SGDD	Système général de diffusion des données
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies	SME	Système monétaire européen
Écu	Unité monétaire européenne	S&P	Standard and Poor's
ESSF	Évaluation de la stabilité du secteur financier	SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
FAS	Facilité d'ajustement structurel	TAND	Tableau d'affichage des normes de diffusion des données
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée	TEC	Tarif extérieur commun
FFC	Facilité de financement compensatoire	UE	Union européenne
FMA	Fonds monétaire arabe	UEM	Union économique et monétaire
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
FRS	Facilité de réserve supplémentaire	VAN	Valeur actuelle nette
FSF	Forum de stabilité financière	VIH/sida	Virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux		
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme		

Photographies

Couverture (de gauche à droite) : Lonnie Duka/Stone, David Joel/Stone, Robert Frerck Stone, Seyllou/AFP/Getty Images.

Page ii : Padraic Hughes/FMI; page iii : Romeo Gacad/AFP/Getty Images (à gauche), Marco Longari/AFP/Getty Images (à droite); page v : Denio Zara/FMI; page vi : Michael Spilotro/FMI; pages vii, viii et ix : FMI; page 3 : Reza Estakhrian/Stone; page 12 : Joseph Barrak/AFP; page 16 : Yoshikazu Tsuno/AFP; page 20 : Louise Gubb/Corbis; page 22 : Viviane Moos/Corbis; page 24 : Jewel Samad/AFP; page 33 : Luis Gamero/Reuters; page 35 : Jose Luis Pelaez, Inc/Corbis; page 39 : Mauricio Lima/ AFP; page 42 : James Strachan/Stone; page 46 : Radu Sighetu/Reuters; page 48 : Stringer/AFP/Getty Images; page 52 : Dmitry Khрупov/EPA/AFP; page 54 : Michael Spilotro/FMI; page 59 : Choo Youn-Kong/AFP/Getty Images; page 62 : Henrik G. de Gyor/FMI; page 69 : Eugene Salazar/FMI; page 84 : Henrik G. de Gyor/FMI.

ISSN 0250-7501

ISBN 1-58906-372-4

Le Rapport annuel est préparé par la Division de rédaction et de publication du Département des relations extérieures du FMI, qui en coordonne la production.

La conception et la composition sont assurées par la Division des services multimédias du Département de la technologie et des services généraux.

L'édition française est préparée par la Division française des services linguistiques du Département de la technologie et des services généraux.